



Votez et faites voter pour une liste de Mulhousiens qui vous ressemblent



2ème



3ème



8ème



31ème



20ème



ROMAIN SPINALI J'AIME MULHOUSE

Projet détaillé

Liste centriste et citoyenne pour faire un Mulhouse en mieux.







Le monde change et c'est une chance pour Mulhouse.

Le programme que nous proposons s'adresse aux 110 000 Mulhousiennes et Mulhousiens.

Il vise à permettre à chacune et à chacun de se projeter dans ce que pourrait être notre ville dans 6 ans.

Nous croyons en une ville dans laquelle chaque personne est utile, s'épanouit, trouve sa place et puisse réussir son projet de vie.

Nous croyons en une ville qui permette à chacun des 110 000 habitants de gagner quand la ville gagne.

Nous croyons au capital collectif.

Nous croyons qu'il doit être possible d'accéder facilement aux soins. C'est la première des sécurités.

Nous croyons qu'il faut que les Mulhousiens s'enrichissent, qu'ils deviennent propriétaires.

Nous croyons que notre ville est déjà riche de ses talents

et qu'il convient de se mettre au travail tous ensemble.

Nous croyons aux histoires personnelles, aux identités, à toutes les cultures, nous pensons que c'est un atout formidable pour notre ville et que ce premier socle est une base solide pour de nombreux programmes et projets.

Nous croyons que nous pouvons nous illustrer à travers le monde avec nos 137 nationalités. Mulhouse va devenir en 6 ans un exemple de réussite. Nous serons un cas d'école.

Nous croyons enfin à l'expérimentation, au test, au droit à l'erreur pour nous améliorer continuellement et trouver les bonnes formules pour notre ville. Logements, transports, économie durable, transition écologique, les chantiers ne manquent pas et nous avons besoin de chercher pour trouver les bons dosages. Ce sera le principal élément de notre réussite.

Nous vous invitons à découvrir dans ce document, notre méthode, notre projet et les éléments de réflexion qui vont permettre sa mise en œuvre.

Vous pourrez découvrir dans ce document notre méthode, les expérimentations que nous lancerons immédiatement, nos priorités et nos projets.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Faites-nous confiance pour laisser une chance à Mulhouse de tester une nouvelle méthode.

Romain SPINALI

TABLE DES MATIERES

NOTRE METHODE :	3
LES EXPERIMENTATIONS QUE NOUS LANCERONS.....	6
IMMEDIATEMENT.....	6
NOTRE ANALYSE ET NOS PRIORITES :	10
PROJET 1 : Créer une coopérative financière, accessible à tous les Mulhousiens dès 10€, pour satisfaire les aspirations économiques, sociales et culturelles et surtout pour partager la richesse créée.	14
PROJET 2 : Faire réussir les 110 000 Mulhousiens, mobiliser le territoire pour qu'il soit possible de faire ses études de la maternelle à l'université à Mulhouse. La priorité à l'école et à la formation.	18
PROJET 3 : Créer « le club des possibles » pour qu'entreprendre, chercher un stage, créer un produit ou un service soit réalisables.	22
PROJET 4 : Créer un centre municipal de santé en ville pour donner un accès aux soins sans avance de frais aux Mulhousiens.	24
PROJET 5 : Sublimier Mulhouse au cœur de l'Alsace, faire de sa diversité et de ses identités une force, créer le «RuckSack» des 50 mots en alsacien, replacer Mulhouse dans le bassin alémanique et alpin, créer un festival des musiques et des danses du monde, valoriser les langues d'origine.	26
PROJET 6 : Expérimenter et tester pour trouver les bonnes formules pour Mulhouse (transport, économie durable, nouveaux concepts), demander l'avis aux Mulhousiens, créer un observatoire citoyen de la nature en ville.....	30
PROJET 7 : Faire que les Mulhousiens deviennent propriétaires de leur logement, lancer un programme de rénovation énergétique, faciliter le lancement de programmes immobiliers.....	32
NOTRE LISTE	44
ETRE MULHOUSIEN.....	46

NOTES ET REFERENCES

www.captaincontrat.com/articles-creation-entreprise/comprendre-le-fonctionnement-de-la-societe-cooperative

www.actualites.ecoledeslettres.fr/education/territoires-vivants-de-la-republique/

www.inegalites.fr/Qu-est-ce-que-l-equite

www.fnccs.org/7-etapes-pour-creer-un-centre-sante-sur-votre-territoire

Anne-Laurence Margérad. Identités décomposées identités recomposées: panorama des courants théoriques de l'étude des représentations des identités culturelles et interculturelles. Sébastien Rouquette. L'identité plurielle. Images de soi, regards sur les autres, PU Blaise Pascal, pp.187-197, 2011

www.viaterroirs.com/blog/innovation-territoriale-collectivites/

www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2012-2-page-113.htm

NOTRE METHODE :

Dans notre méthode, un maire peut être assimilé à un jardinier.

Il doit penser équilibre global mais également laisser la place aux acteurs locaux.

Il doit être un facilitateur pour :

- Les projets qui préparent le futur.
- Les projets qui renforcent Mulhouse dans son positionnement avec Bâle et Fribourg mais aussi Colmar et Belfort.
- Les projets qui développent Mulhouse avec son agglomération.
- Les projets qui renforcent le caractère alsacien et singulier de Mulhouse.
- Les projets qui mettent en valeur sa population d'origine immigrée (Maghreb, Turquie, Italie, Portugal, Espagne, Asie, Afrique Subsaharienne, ...).
- Les projets qui valorisent le capital collectif (écologie, association, mjc,...).
- Les projets qui accompagnent la recherche d'un épanouissement personnel (sport, formation, bien être,...).
- Les projets qui améliorent les fonctionnements existants (commerces, économie, culture, loisir, services municipaux,...).
- Les projets qui facilitent le lancement de programmes immobiliers d'habitation dans la ville.

Un maire doit avoir une vision d'avenir et influencer le cours des choses en laissant une place à un processus de co investissement:

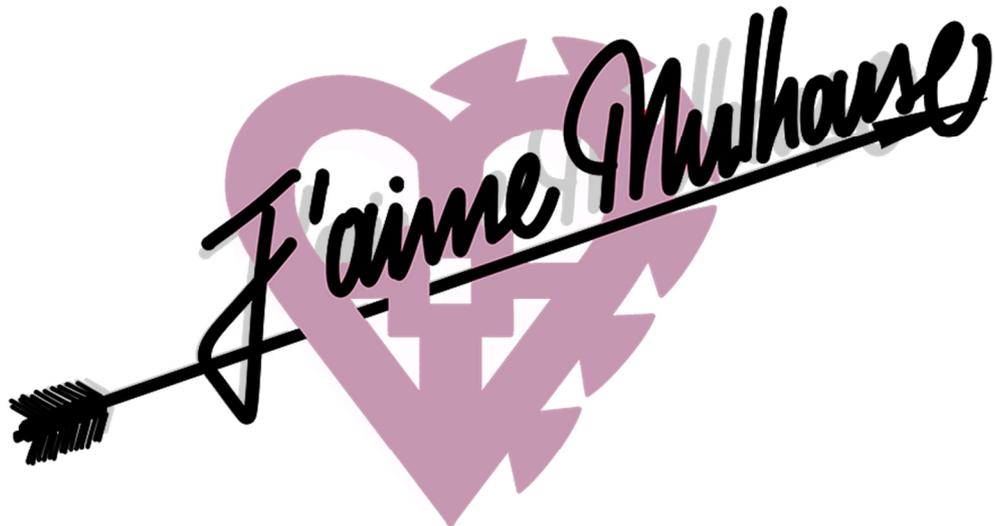
- Création d'une banque locale d'investissement.
- Faire de Mulhouse une ville dans laquelle il est facile de circuler tout en prenant en compte que le moyen de locomotion du futur pour les mulhousiens sera le vélo (cf Bâle, Fribourg, Amsterdam, Strasbourg).
- Lancement d'un programme de test et d'initiatives citoyennes (journée sans voiture, journée à thème, zéro déchet, écologie,).
- Réinventer la SIM, la CCI et le Technopôle pour favoriser le contact humain au niveau des acteurs économiques.
- Faire de Mulhouse une ville bilingue français/allemand.
- Transformer une partie de la Tour de l'Europe en résidence sénior.
- Donner un nouvel élan à la Piscine Pierre et Marie Curie en proposant des soirées à thèmes.
- Demander régulièrement l'avis aux mulhousiens sur les grandes décisions par des votations sur internet.



- Créer un suivi individuel des parcours pour les jeunes qui montrent des signes de risque de délinquance ainsi que pour ceux qui le demandent (il faut plus de moyens par moment pour aider ceux qui en ont besoin).

Nous lancerons un groupe de travail sur la transition écologique et sur la croissance verte, tout en travaillant sur les thèmes prioritaires de l'eau, des énergies, des déchets, de la relocalisation et du capital environnemental collectif.

Nous insufflerons de la vie et construirons Mulhouse en lien avec son agglomération pour en faire un territoire exemplaire du bien vivre ensemble.



LES EXPERIMENTATIONS QUE NOUS LANCERONS IMMEDIATEMENT



TRANSPORT – CIRCULATION :

Il faudrait réinventer une forme de cohabitation des 4 formes de déplacement : piétons – vélos – voitures - transports en commun. Toujours essayer de la faire évoluer ensemble en respectant la part revenant à chacun.

POUR LES VELOS :

- ✓ Immatriculation des vélos.
- ✓ Création de parkings pour vélos à proximité des carrefours TRAM.
- ✓ Créer un service d'entretien pour les vélos en centre ville au moyen d'une convention avec un partenaire professionnel.
- ✓ Tester et améliorer les pistes cyclables existantes.
- ✓ Créer de nouvelles pistes cyclables bien identifiées.

POUR LES BUS :

- ✓ Revoir le plan de circulation pour améliorer la desserte transversale car certains quartiers sont trop éloignés du réseau de bus ou de tram.
- ✓ Accès gratuit pour les séniors munis de la carte "Séniors".

POUR LES VOITURES :

- ✓ Contrôle accru des places de stationnement réservées aux handicapés
- ✓ Accès au centre-ville uniquement pour les véhicules équipés de la vignette CRIT'AIR de classe VERTE – VIOLETTE (1) - JAUNE (2) et ORANGE (3).

Stationnement :

- ✓ Revoir et améliorer les zones de stationnement en ville pour recréer de l'attractivité.
- ✓ Remettre en place un stationnement payant avec un système de contrôle par voiture-radar (Scan cars) capables de contrôler 1500 voitures à l'heure.
- ✓ Revoir et améliorer le plan de circulation de la ville
- ✓ Mettre en place une politique efficace de traitement des "voitures ventouses" qui occupent trop de places de stationnement.
- ✓ Ouvrir le parking payant de la mairie.

POUR LES PIETONS :

- ✓ Création de zones de repos et d'échange (bancs – sièges) sur les axes principaux,
- ✓ Création de zones de détente où l'on peut déjeuner – jouer, danser – faire de la musique.

SERVICES MUNICIPAUX :

- ✓ Sensibiliser le personnel à la qualité de l'accueil et l'échange avec les administrés
- ✓ Garantir des conditions de travail de qualité pour tous les agents municipaux.
- ✓ Adapter les horaires aux usagers.
- ✓ Améliorer le site "ALLO PROXIMITE" pour le rendre plus fonctionnel avec notamment une obligation de réponse à chaque utilisateur.
- ✓ Publier un état semestriel des réalisations.
- ✓ Publier les adresses courriel des services pour pouvoir les joindre directement ne pas rester cachés aux administrés.
- ✓ Création de nouvelles crèches dans les quartiers en lien avec M2A.

ENVIRONNEMENT

- ✓ Adopter le principe du "pollueur-payeur".
- ✓ Elaborer une politique réactive de traitement des nuisances (sonores – nocturnes - olfactives - animales (corbeaux – chiens etc...)).
- ✓ Lutter contre les tags et venir en aide aux propriétaires pour remettre le bâtiment en état.
- ✓ Avoir une politique d'architecture agréable et fonctionnelle. Ne plus autoriser les expériences avant-gardistes qui détériorent l'aspect d'un bâtiment ou d'un quartier
- ✓ Création de nouvelles zones vertes et fleuries.
- ✓ Création d'une cellule chargée de lutter contre les logements insalubres et sans confort. Informer les propriétaires des normes et veiller aux applications.
- ✓ Créer des nouveaux jardins participatifs dans chaque quartier pour la promotion d'une alimentation saine et du lien social.
- ✓ Et si on inventait la Ferme Urbaine de demain ? A Mulhouse ?
- ✓ Aménagement piétonnier et cycliste des berges de l'Ill et du Canal du Rhône au Rhin.

COMMERCE

- ✓ Créer un dispositif pour mettre à la disposition des futurs commerçants des locaux à loyer conventionné pour préparer la transition vers l'économie durable.
- ✓ Nommer et rémunérer tous les 6 mois par roulement un commerçant sur un quartier pour la promotion du commerce de proximité : Tous concernés !
- ✓ Soutenir les commerçants à l'aide de formation pour sublimer les façades de magasins, pour rendre plus belles encore nos rues
- ✓ Privilégier l'installation de commerces éthiques, éco-responsable.
- ✓ Soutenir au centre-ville et dans les quartiers, la création de restaurant conventionné, par des associations qui désirent proposer aux 110 000 mulhousiens le droit de sortir et manger au prix juste.

CULTURE

- ✓ Faire revivre sous une forme actuelle « la Fête du Monde ».
- ✓ Créer le Bal des « Géranium » pour faire rimer élégance et grand soir.
- ✓ Etats-généraux de la culture : Où en sommes-nous ? Où allons-nous ?
- ✓ Appel à manifestation : multiplier les initiatives culturelles, lien entre les écoles mulhousiennes et artistes locaux.

- ✓ Promouvoir nos artistes locaux
- ✓ Créer un service municipal pour l'accueil et le soutien des artistes mulhousiens
- ✓ Créer le Carnaval de demain avec ceux qui le font vivre et ceux qui aspirent à l'enrichir
- ✓ Partir des souvenirs, des savoirs des 110 000 mulhousiens pour faire vivre leur envie
- ✓ Mettre à la disposition des artistes des murs d'expression : mise en avant de nouvelles formes d'art sans nuire à la cohérence du lieu de vie
- ✓ Soutenir les radios locales, média alternatifs qui font la promotion de la culture mulhousienne.

SECURITE

- ✓ Avoir une police municipale courtoise et réactive au service des administrés
- ✓ Ferme en cas de récidive.
- ✓ Augmenter les effectifs disponibles lors des grandes manifestations.

CITOYENNETE

- ✓ Création d'une charte du "vivre ensemble" qui récapitule les principes de notre société et qui doit être remise aux nouveaux arrivés dans la ville et aux auteurs d'incivilité.
- ✓ Créer une animation trimestrielle pour présenter les nouveaux arrivés dans la ville et leur présenter la ville et remettre la Charte du "Vivre ensemble"
- ✓ Faire renaître les conseils de quartier et assurer le suivi des demandes par un adjoint de référence en lien direct avec les services de la ville.
- ✓ Rendre compte aux 110 000 mulhousiens
- ✓ Faire un bilan annuel des réalisations du programme
- ✓ Mettre à disposition des citoyens et des associations des locaux dans les Maisons de quartier

ANIMATION

- ✓ Favoriser les ouvertures de terrasses à la belle saison et ne pas taxer à outrance les commerçants.
- ✓ Multiplier les points d'animation dans la ville de façon décentralisée et pas toujours aux mêmes endroits
- ✓ Promotion du sport santé pour les 110 00 mulhousiens.
- ✓ Créer une journée de fête pour chaque quartier avec l'aide des services municipaux.
- ✓ Soutenir chaque mulhousien qui souhaite organiser des fêtes du quartier, ceux qui souhaitent réenchâter certaines rues par de la décoration urbaine.

NOUVEAU BASSIN :

- ✓ Préserver la quiétude des habitants du Nouveau-Bassin
- ✓ Création d'une activité de location de pédalos sous convention avec un partenaire professionnel
- ✓ Aménagement des berges
- ✓ Protéger l'écrin du Nouveau-Bassin avec sa faune et sa flore. Un de nos poumons verts !

EDUCATION :

- ✓ Promouvoir des savoirs de bases : Objectif « lire et écrire pour tous les enfants »
- ✓ Cantine des écoles progressivement 100 % BIO en lien avec M2A

FINANCES :

- ✓ Révision des structures de dépenses
- ✓ Restructuration de la dette
- ✓ Revoir les tarifications des services
- ✓ Revoir les conventions passées avec des sociétés extérieures pour relocaliser l'emploi

EMPLOIS :

- ✓ Favoriser les circuits courts.
- ✓ Créer le club des réalisables.
- ✓ Développer l'économie durable et augmenter les moyens de financement.

SERVICES PUBLICS :

- ✓ Campagne d'informations des services de la commune
- ✓ Création d'un service destiné aux Travaux d'Intérêt Général (TIG)
- ✓ Convention avec le Tribunal pour les TIG
- ✓ Immatriculation des containers à déchets (poubelles)
- ✓ Création d'un service d'entretien des containers à déchets (nettoyage – réparation)
- ✓ Révision de l'éclairage public
- ✓ Mettre aux lampes LED tous les services
- ✓ Dans les zones à forte densité professionnelle : créer un service de restauration au moyen d'une convention avec un partenaire professionnel

SOLIDARITE

- ✓ S'appuyer de l'association Emmaüs pour créer un écosystème à fort capital humain : donner les moyens de vivre, de travailler et de s'épanouir à ceux dans le besoin
- ✓ Capter l'énergie, s'enrichir des apports des associations, des écoles en lien avec l'éducation, l'insertion sociale, la défense des droits aux logements, droits humains, des droits des femmes pour créer les dispositifs gagnants de demain.
- ✓ Créer des ponts avec les bénévoles du monde associatif et une structure autonome pour les soutenir financièrement sans entrer dans la gouvernance. Neutralité absolue.

NOTRE ANALYSE ET NOS PRIORITES :



Nous le savons tous, Mulhouse, est devenue :

- Ville en périphérie de la techno-région Grand-Est, et qui perd tout ce que l'Alsace avait construit de proximité avec les citoyens, les milieux économiques, touristiques et associatifs, les régions limitrophes (notamment le Bade-Wurtemberg et les Cantons Bâlois).
- Ville de la croissance... de la pauvreté et des inégalités en France, après Saint Denis.
- Ville où le désert médical et hospitalier avance.
- Ville à l'endettement record (près de 2200€ par habitant) qui pénalise notre territoire par le retard d'investissements nécessaires.
- Ville de la désillusion écologique (baromètre des villes cyclables défavorable...)
- Ville qui ne fait plus corps avec ses habitants (démission en chaîne dans les conseils citoyens, verticalité des décisions...).
- Ville qui perd des habitants (-3.7% encore (L'Alsace du 2 janvier 2020)) alors que l'Alsace progresse de +0.3%.
- ...

Mulhouse est donc entrée dans une période clé si l'on souhaite préserver son environnement (naturel, économique, transfrontalier et européen...) et notre qualité de vie. Il ne s'agit plus de savoir si nous devons ajuster les choses mais de savoir comment et quelles seront les actions incontournables pour que l'évolution de notre bien-vivre aille de pair avec le développement de notre territoire mulhousien. Sortons des impasses et des anéantissements !

Fer e Bändele, fer e Aemtele ! Jetzt längt's ! Ca suffit !

Mulhouse ne doit pas être une étape sur un plan de carrière, ni l'enjeu de compétitions entre partis nationaux interchangeables ! Il est temps enfin de mettre fin à des pratiques où la navigation à vue sur les dossiers génère un budget improvisé. Donnons la priorité à l'anticipation et à des décisions responsables et collectives pour investir et optimiser. En politique comme en écologie, privilégions les circuits courts !

Mulhousiens, prenons notre destin en main ! Unsri Stàdt isch unsri Sàch ! Notre ville c'est notre affaire !

Milhüsa, du Wunderscheeni Stadt !

Mulhouse a des atouts et doit redevenir une ville rayonnante à 360°.

Nos 10 priorités :

- Donner plus de place et un véritable pouvoir de décision aux citoyens au sein des conseils de quartier en réinventant un nouveau pacte de gouvernance à travers la participation des habitants et la démocratie locale. Pour impliquer les citoyens et reconstruire les liens avec son quartier !
- Revoir les ambitions à la hausse du Plan Climat Air Energie Territorial de la M2A car une grande partie des défis écologiques actuels doit se résoudre dans les villes. Végétaliser notre ville, bannir les pesticides, généraliser le bio, lutter contre les gaspillages... Pour (sur)vivre !
- Développer les transports en commun (et expérimenter la gratuité) et des parkings relais à l'extérieur, restructurer les voies de circulation, sécuriser et encourager les déplacements non carbonés (piéton, cycliste). Pour respirer !
- Lutter contre la banalisation des constructions, soutenir l'installation des primo-accédants et les nouvelles formes d'habitat, encourager la réhabilitation et l'optimisation énergétique des bâtiments. Pour l'embellissement, l'artisanat, l'économie locale et le logement digne !
- Reconstruire les liens avec l'université pour que celle-ci se développe, maintienne la jeunesse et formes les cadres de la société de demain. Penser l'avenir du port de commerce dans une stratégie renouvelée, travailler sur l'implantation des entreprises (éviter les ZAC). Pour Mulhouse la gagnante !
- Faire connaître l'histoire, travailler sur la toponymie, valoriser les musées et le patrimoine de Mulhouse pour qu'ils soient des moteurs de l'attractivité et portes d'entrée d'un tourisme alsacien rénové (pas folklorisé). Pour la fierté !
- Vitaliser la culture et le sport en valorisant et rénovant les équipements mais surtout en redonnant leur place aux acteurs locaux afin de favoriser l'expression, la création, la participation, le rayonnement de tous les talents... Pour un droit à la culture et au sport !
- Combattre le sentiment et le constat d'insécurité par des actions ciblées à mener à la fois sur le terrain de la délinquance mais aussi contre les incivilités (dispositif de surveillance à l'abord des établissements scolaires, éclairage, tâches de la police municipale, ...). Pour la tranquillité !
- Amplifier le combat contre la pauvreté et la précarité par l'accompagnement des prises en charge sanitaires, humaines et sociales dans une agora dédiée. De plus, nous voulons être offensifs sur le retour à l'emploi et sur l'accessibilité handicapée (y compris dans le sport). Pour un territoire inclusif et solidaire !
- (Re)faire de Mulhouse une ville biculturelle et bilingue, français – allemand, langue régionale et langue de nos voisins – en renforçant l'enseignement immersif et en rendant visible ces langues dans l'environnement urbain et en rénovant les jumelages. Rhénane et Européenne, vraiment !

Mulhouse doit s'affirmer comme un territoire où l'innovation, la solidarité, l'environnement, l'urbanisme maîtrisé et repensé, le patrimoine réhabilité, le transfrontalier et la démocratie sont au cœur des politiques locales. Cette conviction alimente notre projet municipal qui consiste à changer de logiciel dans un univers politique mulhousien -et alsacien malheureusement- marqué par l'incohérence et par l'action au coup par coup. Notre fil rouge est de reconnecter et améliorer ce qui existe pour que nous retrouvions ensemble les voies de la sérénité, de la fierté et du dynamisme !

Pour une nouvelle qualité de vie à la mulhousienne

Nous aurons beaucoup à faire pour la renaissance de Mulhouse, sa qualité de vie, ses monuments historiques, son dynamisme et son attractivité. Pour cela la ville doit par exemple pouvoir mettre à disposition des mulhousiens, de nouvelles solutions de déplacements en investissant dans un réseau à même d'être une alternative à l'automobile. De même la sécurité doit être garantie et la proximité réelle (commerces et services entre autres).

Par ailleurs, la possibilité de se loger décentement est un enjeu majeur pour les habitants. Cela passe par une politique du logement volontariste tournée vers la rénovation et la réhabilitation mais aussi par de nouvelles règles d'urbanisme (charte d'architecture, nouveau règlement local de la publicité, classement et préservation...).

Enfin parce que nous ne voulons pas reproduire à l'échelle de Mulhouse la concentration des pouvoirs, nous revitaliserons la démocratie locale grâce notamment à l'autonomisation des quartiers à travers une enveloppe à chaque conseil de quartier pour son fonctionnement ainsi qu'un budget d'investissement.

Pour que Mulhouse valorise pleinement sa singularité transfrontalière

L'Alsace est riche de sa diversité culturelle et linguistique. La grande ville du Sud doit ainsi continuer à se mettre au service du plurilinguisme en faisant vivre pleinement les langues allemandes et alsaciennes qui pour cette dernière rentre aujourd'hui dans une situation de survie. Par ailleurs, reconnecter Mulhouse avec l'espace rhénan comme nous le voulons c'est plus que reconnecter la ville à son histoire : c'est lui créer des opportunités économiques, touristiques, sociales et environnementales.

Enfin, Mulhouse doit peser dans le débat français pour mettre en avant la nécessité d'une véritable décentralisation et d'une redéfinition des limites régionales de l'Est de Paris !

Pour de nouvelles dynamiques sociales et écologiques

Notre ville doit agir pour lutter contre les inégalités, le handicap et accompagner le retour à l'emploi. Cela passe, sans surcoût significatif pour la collectivité, par plus de soutiens ciblés en expérimentant par exemple pour l'emploi, la démarche « Territoire Zéro Chômeurs » sur des quartiers ciblés.

Enfin, Mulhouse peut être la ville de la transition écologique. Notre ville doit à l'avenir privilégier la réduction de la consommation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables (basse consommation, éco-matériaux...). Notre investissement sur ces questions va aussi sur l'incitation à la végétalisation (toits, parkings...), la généralisation de la restauration bio et la

poursuite du développement de l'agriculture urbaine, le soutien à une eau de qualité (motion Déstocamine)...

Mulhouse est au coeur de notre projet. Refaisons battre le coeur de notre ville !

Voilà ce sur quoi nous nous engagerons au niveau de nos priorités durant le mandat municipal 2020-2026.



PROJET 1 : Créer une coopérative financière, accessible à tous les Mulhousiens dès 10€, pour satisfaire les aspirations économiques, sociales et culturelles et surtout pour partager la richesse créée.



Créées par la loi du 19 juillet 1978, les sociétés coopératives sont répandues, mais mal comprises. Ce statut très particulier, plein d'avantages et d'inconvénients, mérite une présentation complète.

Les SCOP sont des sociétés à capital variable constituées sous forme soit de SARL, soit de SA, soit de SAS. Le terme « *société coopérative de production* » remplace le terme « *société coopérative ouvrière de production* » depuis le 2 août 2014, mais il est également possible de prévoir dans les statuts l'appellation de « *sociétés coopératives de travailleurs* », ou de « *sociétés coopératives ouvrières de production* » ou encore de « *sociétés coopératives et participatives* »

Comment obtenir le statut de société coopérative SCOP ?

L'obtention du statut passe par une **demande de reconnaissance** ; celle-ci doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) au ministre chargé du travail, qui la transmet pour avis à la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production. Le ministre chargé du travail notifie sa décision à la société intéressée dans un délai de 2 mois à compter de la date de dépôt de la demande.

Cette demande, qui permet également de bénéficier des avantages prévus en matière de marchés publics pour les SCOP (à dossier égal, priorité à la SCOP), doit contenir :

- les statuts de la société, la liste des membres des organes de direction et la nature de l'activité ;
- la liste des commissaires aux comptes de la société ;
- une fiche de renseignements, faisant notamment apparaître la dénomination et la forme de la société, l'adresse du siège et des établissements secondaires, le numéro SIRET et le code APE, le montant du capital social et le nombre et la valeur nominale des parts sociales, le nombre d'associés employés dans la société et le nombre total de leurs parts/actions, le nombre de parts/actions et l'identité de l'associé qui en détient le plus, la liste des associés non employés, leur nombre de parts/actions, la liste et le montant des participations détenus par la société dans d'autres sociétés, coopératives ou non, ainsi que les modalités de répartition des bénéfices.
- le bilan, les rapports des commissaires aux comptes ou le rapport de révision coopérative, ou, lorsque la date de création de la société ne le permet pas, l'engagement de les produire.

Outre sa constitution *ex nihilo*, la **société coopérative SCOP peut résulter de la transformation d'une société non coopérative**. Dans ce cas, la loi du 31 juillet 2014 a mis en place un dispositif dit « d'amorçage » qui permet aux salariés d'être minoritaires

dans le capital de la SCOP, pendant 7 ans au maximum, le temps de réunir progressivement les fonds pour devenir majoritaire (nous verrons en effet plus loin dans cet article que les associés salariés doivent être majoritaires). Pour permettre aux salariés d'acquérir la majorité des parts, les associés non-coopérateurs doivent s'engager à céder ou à obtenir le remboursement d'un nombre suffisant de titres pour permettre aux associés salariés d'atteindre le seuil de 50 % du capital au plus tard le 31 décembre de la septième année suivant celle de la transformation.

Obligations propres au statut de société coopérative

La société agréée SCOP devra chaque année, dans les 6 mois suivant la clôture de son exercice social, communiquer au ministre chargé du travail un certain nombre d'**informations portant sur le suivi de son activité** (pièces comptables, déclarations des opérations de mise en location-gérance ou d'apports en société ou de cessions d'actifs immobilisés, modifications apportées aux statuts ou à la composition des organes sociaux).

Par ailleurs, elle est dans l'obligation de transmettre tous les 5 ans un **rapport de révision coopérative**. Il s'agit d'un examen critique et analytique de la situation et du fonctionnement de la coopérative, au vu de ses comptes annuels, compte tenu des caractéristiques propres des coopératives. La révision coopérative doit permettre :

- de vérifier le respect des principes coopératifs, et spécialement d'apprécier la participation des associés aux opérations et à la gestion de la coopérative ;
- de porter une appréciation critique sur la gestion en dégagant les éléments significatifs de l'activité économique et de la situation technique, administrative, financière et sociale de la coopérative par comparaison notamment avec d'autres entreprises analogues appartenant ou non au secteur coopératif.
- de suggérer les actions susceptibles d'améliorer le fonctionnement et la situation de la coopérative.

A défaut d'avoir satisfait à ces obligations, la société pourra être radiée de la liste ministérielle des SCOP, et perdre ses différents bénéfices.

Situation des associés de la société coopérative SCOP

La raison d'être de la société coopérative étant l'exercice en commun de leur activité professionnelle par des salariés, il en découle que les membres de la SCOP doivent cumuler les qualités d'associé et de salarié. Cependant, par réalisme économique, il a été prévu que les SCOP puissent employer des personnes n'ayant pas la qualité d'associés, tout comme les statuts peuvent prévoir l'admission en qualité d'associé de personnes physiques ou morales non-salariés de la société.

Les sociétés coopératives doivent compter un minimum de deux associés-salariés quand elles sont constituées sous forme de SARL ou de SAS, et au moins sept lorsqu'elles sont constituées sous forme de SA.

Les associés non-coopérateurs, c'est-à-dire non-salariés, ne peuvent détenir plus de 49 % du parts/actions ou 35 % des droits de vote. A contrario, les associés-salariés

doivent impérativement représenter plus de 51% des parts/actions ou 65% des droits de vote.

Un même associé ne peut détenir plus de la moitié du capital.

L'admission en qualité d'associé est prononcée par l'assemblée. Toutefois, dans la logique de maximiser l'actionariat-salarié, les statuts peuvent prévoir que toute personne employée de la SCOP pendant une durée déterminée est admise sur simple demande. Ils peuvent également imposer à toute personne employée de la SCOP de demander son admission par l'assemblée en qualité d'associé dans un délai déterminé.

Le capital social de la SCOP et l'émission d'actions réservées aux salariés

Lorsque la SCOP est constituée sous forme de SARL ou de SAS, le montant du capital minimum est librement fixé par les statuts. Dans la mesure, toutefois, où la valeur nominale des parts sociales émises par les SCOP est au minimum de 15€, il est possible d'en déduire en pratique que le capital social minimum des SCOP SARL et SAS est de 30€. Quand elle est constituée sous forme de société anonyme, le capital social de la SCOP est au minimum de la moitié du montant minimal prévu pour les sociétés anonymes de type classique, c'est à dire 18.500 €.

A noter que les parts/actions de la société coopérative doivent être intégralement libérées dès leur souscription, même si elles sont émises en contrepartie d'un apport en numéraire.

Par ailleurs, afin d'inciter les salariés à devenir associé ou à augmenter leur part de capital en bénéficiant d'une aide de l'entreprise, les SCOP peuvent, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont constituées, émettre des parts/actions réservées exclusivement à leurs salariés. Ces parts/actions peuvent être libérées par incorporation de la réserve spéciale de participation ou de tout ou partie des bénéfices distribuables aux associés au titre de l'exercice écoulé.

La décision d'émission des actions réservées est prise par l'assemblée des associés, qui statue au vu d'un rapport spécial établi par le commissaire aux comptes de la SCOP. A défaut de commissaire aux comptes déjà présent, l'assemblée des associés en nomme un spécialement afin qu'il établisse ledit rapport spécial. Le montant de l'augmentation du capital réalisée en vue de cette émission spéciale ne peut excéder, pendant un exercice, 30 % des capitaux propres majorés de l'augmentation de capital. Les parts sociales souscrites ne peuvent être ni remboursées, ni cédées, avant l'expiration d'un délai de 5 années courant à la date de leur souscription.

Fonctionnement de la société coopérative SCOP

Assemblées générales

Les décisions les plus importantes de la SCOP sont, assez classiquement, prises par les assemblées d'associés, conformément, sauf règles spéciales, aux dispositions applicables à la forme sociale de la société coopérative. A noter qu'aucun associé ne peut, en plus de sa propre voix, disposer de plus d'une voix si la SCOP comprend moins de vingt associés, et d'un nombre de voix excédant le vingtième des associés lorsqu'elle comprend vingt membres ou plus. Cela vient donc limiter partiellement l'intérêt de la

SAS, qui permet habituellement d'attribuer plus de voix à certains associés en le précisant dans les statuts.

Gérance et administration

Tout associé de la société coopérative peut en être nommé gérant, membre du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, de directeur général ou membre de l'organe de direction le cas échéant, sans perdre le bénéfice de son contrat de travail.

Commissaire aux comptes

- Les Scop SA doivent désigner un commissaire aux comptes.
- Les SARL et SAS, en revanche, ne sont dans l'obligation de nommer un commissaire au compte qu'à partir du moment où sont dépassés certains seuils de chiffre d'affaire, de bilan et d'employé.

répartition des bénéfices de la SCOP

La répartition des bénéfices de la société coopérative n'est absolument pas libre. Elle doit en effet respecter certaines affectations :

- **Une fraction de 15% doit être affectée à la constitution de la réserve légale.** Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve atteint le montant le plus élevé atteint par le capital ;
- **Une fraction est affectée à une réserve statutaire** dite « fonds de développement » (généralement 1% des bénéfices);
- **Une fraction, qui ne peut être inférieure à 25 %, est attribuée à l'ensemble des salariés, associés ou non,** comptabilisant dans l'entreprise à la clôture de l'exercice soit 3 mois de présence au cours de celui-ci, soit 6 mois d'ancienneté. La répartition entre bénéficiaires s'opère, selon ce que prévoient les statuts, soit au prorata des salaires touchés au cours de l'exercice, soit au prorata du temps de travail fourni pendant celui-ci, soit également, soit en combinant ces différents critères. Les statuts peuvent également prévoir que les droits de chaque bénéficiaire sur cette répartition tiendront compte d'un coefficient, au maximum égal à deux, proportionnel à son ancienneté comme salarié dans la SCOP ;
- Enfin, **si les statuts prévoient la distribution de dividendes aux associés,** le total de ces dividendes ne peut excéder, chaque année, ni le total des dotations aux réserves prévues ci-dessus, ni les sommes allouées aux salariés en application des dispositions ci-dessus.

PROJET 2 : Faire réussir les 110 000 Mulhousiens, mobiliser le territoire pour qu'il soit possible de faire ses études de la maternelle à l'université à Mulhouse. La priorité doit être accordée à l'école et à la formation.



L'École contre la peur

Dans l'introduction de son livre consacré à une histoire populaire de la France, l'historien Gérard Noiriel, au parcours intellectuel et institutionnel atypique, écrit : « *L'émancipation par la connaissance est un idéal qui a été défendu par les Lumières et qui a fait partie, autrefois, de ce qu'on appelle les "valeurs républicaines"* ».

Les témoignages et réflexions rassemblés dans *Les Territoires vivants de la République* par Benoit Falaize disent, dans le concret des expériences pédagogiques présentées, combien cet idéal reste chevillé au corps des acteurs de l'École aujourd'hui. Il est en cela un « livre d'espoir », un miroir positif de l'ouvrage de 2002 intitulé *Les Territoires perdus de la République*.

Au cœur des Réseaux d'éducation prioritaire

Il est question ici de donner la parole à des enseignants et équipes éducatives décrivant leurs pratiques de classe et leurs projets souvent innovants réalisés au cœur des « banlieues » et de ces « quartiers populaires » classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) qui parsèment comme autant de zones d'exclusion le territoire national.

On est frappé tout d'abord par l'enthousiasme qui se dégage de ces récits militants. Il est question d'émancipation, de construction humaine et citoyenne, de transmission généreuse en direction d'élèves confrontés à une double difficulté : difficulté sociale d'un quotidien souvent marqué par le sentiment d'abandon, le doute et l'ignorance ; difficulté des représentations qui leur sont accolées et qui nourrissent en retour une déshérence sociale et culturelle, une image négative de l'école et de son rôle (émanant parfois de leurs parents et familles).

La plus grande partie de ce volume dense présente des études de cas ramassées sur quelques pages, des expériences pédagogiques vécues à l'école primaire, en collège ou en lycée, sur le terrain des établissements situés, comme on dit désormais sans recul, dans cette « France périphérique » trop souvent stigmatisée. Rassemblés par entrées thématiques, qui renvoient à des sujets dits « à risques » comme la laïcité, les concurrences mémorielles, la Shoah ou le genre, ces témoignages d'hommes et de femmes, enseignants, chefs d'établissements, conseillers pédagogiques, proposent, face à des situations de tension, de conflit, liées à l'incompréhension et à la peur, des solutions qui passent par l'écoute d'abord, la déconstruction et la connaissance critique, la réflexion, les sources.

Plusieurs témoins rappellent qu'ils ne sont pas là pour offrir une doxa républicaine bien-pensante mais pour instruire des jeunes en devenir :

« Je ne prétends pas convaincre à tout prix, mais installer l'élève dans l'inquiétude du questionnement », souligne un auteur, professeur d'histoire géographique, enseignant depuis plusieurs années le conflit israélo-palestinien à des élèves de Seine-Saint-Denis. Pour mieux proposer des clés de compréhension et d'opinion argumentée à partir de faits, de sources, ouvertes et contextualisées. Et d'affirmer :

« Rien ne résiste à la patience pédagogique ».

Le vocabulaire choisi par ces témoins d'une école vivante est celui de l'espérance et de l'empathie. Les premières pages réaffirment avec force le rôle de l'école comme lieu d'accueil pour tous. La patience des professeurs, mise pourtant à rude épreuve, permet peu à peu de gagner la confiance d'enfants parfois apeurés, confrontés à des représentations dures de l'école, alors qu'eux peinent à reconsidérer leurs propres images de la « banlieue ». La « ZUP » pour les élèves, « *c'est l'endroit où ils sont nés, [...] le point d'ancrage affectif et identitaire extrêmement fort* ».

Accueillir dignement passe par cette prise de conscience. Il s'agit pour les enseignants de sortir des stéréotypes : « *On oublie que l'on est en ZEP* » et d'élargir le champ des possibles : la poésie et la culture en général, c'est aussi bon pour les élèves des quartiers populaires, « *à condition de bien vouloir la leur offrir* ». Eux qui ne sont finalement – on le (re)découvre au fil des pages – pas davantage marqués que les autres adolescents par les représentations faussées de l'autre, le racisme, l'antisémitisme ou le sexisme.

Oser les expériences pédagogiques...

Après cette première déconstruction, il s'agit d'oser le « risque » d'amener les élèves à sortir de leurs cadres sociaux et culturels par un apport de savoirs et d'ainsi travailler à leur émancipation. Pour cela aucun sujet ne doit être tabou et aucun lieu de culture écarté sous prétexte que « ces » élèves ne disposeraient pas de codes sociaux appropriés. Pour les enseignants qui témoignent, il s'agit ici de penser la transmission de ces codes et amener leurs élèves à se confronter aux adultes, aux lieux de culture, à penser le monde autrement.

Plusieurs expériences pédagogiques menées avec le service éducatif des Archives nationales convainquent par exemple de la pertinence d'un apprentissage lancé « hors les murs ». L'appropriation du site des Archives de Pierrefitte-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, déconstruit radicalement la vision archaïque classique attachée aux « archives » pour des collégiens de Stains (un bâtiment « *pour les vieux* » comme le raconte un élève. Puis c'est le bonheur d'éprouver les documents anciens, ces reliques du passé qui fascinent. La quiétude du lieu s'avère propice à l'ouverture culturelle et intellectuelle.

Chaque expérience pédagogique novatrice permet de dépasser les représentations ou les discours simplistes pour construire du sens et du vivre-ensemble. Les partenariats tissés entre les enseignants, les établissements culturels et les artistes visent à ce que les élèves puissent, en étant acteurs des apprentissages, en créant, s'approprier leurs espaces, renforcer leur identité civique aux dépens d'une identité trop souvent floutée.

La démarche scientifique et critique, en histoire comme en sciences et vie de la terre, apparaît comme un apprentissage fondamental et progressif. Car non, on ne peut pas voter pour savoir si l'escargot a des dents ! Le rôle fondamental de l'enseignant est bien d'engager les élèves critiques et sûr d'eux-mêmes sur la voie de l'observation, de la

déduction, du doute et de l'énonciation claire. Les professeurs qui témoignent ici réaffirment tous la confrontation nécessaire avec les représentations issues de l'extérieur, celles des familles, du quartier, d'Internet et des réseaux sociaux.

...contre les tentations de replis

Et tout n'est pourtant pas si simple. Là encore, les témoignages d'expériences pédagogiques variées qui se succèdent ne versent dans aucun angélisme béat. Au-delà des prises de paroles parfois provocatrices ou des comportements inappropriés voire violents de certains élèves, les équipes éducatives se heurtent à la violence ordinaire de jeunes en difficulté, aux réseaux sociaux omniprésents, à la fin de la politisation des échanges remplacée par des postures religieuses mal digérées, des théories du complot, des représentations de genre stéréotypées qui amplifient les violences symboliques (et parfois physiques).

Il n'est pas question d'abandonner ici, puisque l'École par définition « *accueille des élèves en construction* ». Que ce soit sur la question religieuse, la laïcité ou le genre, face aux idées simplifiées ou reçues, l'enseignant doit écouter d'abord et amener ses élèves à construire un rapport au monde apaisé.

Au détour des récits, se lisent les problématiques difficiles, sociales, culturelles et politiques des « quartiers populaires » qui ne sont pas présentés comme des zones idylliques, mais frappées par des tensions qui souvent s'amplifient. Parmi elles, les communautarismes religieux ou mémoriels, l'effacement de la mixité sociale.

À trop vouloir cependant présenter des approches pédagogiques et scolaires qui fonctionnent, on pourrait reprocher aux auteurs de minimiser l'environnement sous tension dans lequel évolue leurs élèves. Ainsi, la question de la discipline collective est peu abordée. Mais ce reproche doit être vite dépassé. Les enseignants témoins, souvent chevronnés, en prenant à bras-le-corps ces tensions, gagnent le respect des élèves par leur posture et les paroles assurées. Ces paroles qui savent s'appuyer sur les questions « *souvent authentiques* » d'élèves curieux de savoir(s).

Des élèves acteurs de leur apprentissage par la pluridisciplinarité

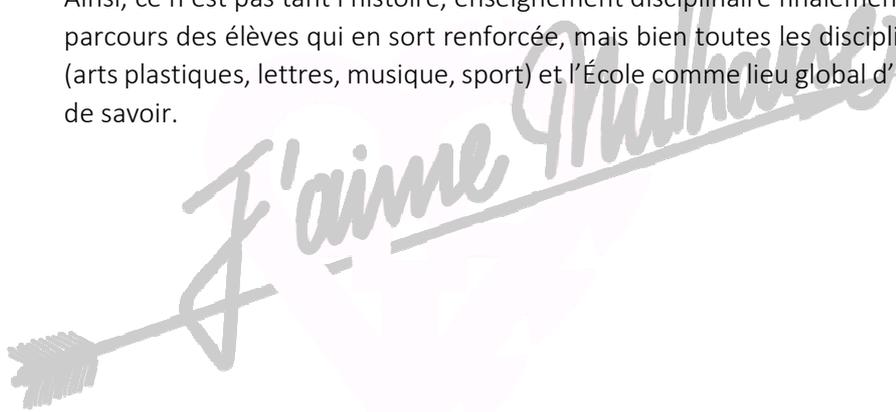
Ce principe du rapport maître-élève apparaît comme fondamentalement intégrateur. Il s'agit de prendre en compte la parole des élèves, la mémoire des territoires qu'ils habitent, pour dépasser les tensions mémorielles et identitaires et construire de l'intégration civique. Acteurs de leur apprentissage, les élèves présentés ici dans le cadre de projets concrets, s'approprient le savoir par l'enquête, la découverte, la création.

Les récentes commémorations du Centenaire ont montré, comme en prolongement, combien ce « travail de mémoire » actif était porteur. La valorisation des élèves et des équipes comme principe fondateur en est le prolongement. La pluridisciplinarité et la pédagogie par projet, souvent convoquées dans les pages de ces territoires vivants, permettent de dépasser représentations réciproques et tensions. C'est « *faire le pari du temps long pour construire des savoirs* » ou « *sortir de nos établissements scolaires* » pour frotter les élèves à l'espace commun, passer des histoires individuelles à la mémoire collective partagée.

Ces deux orientations pédagogiques, qui ont fait et font leur preuve, méritent d'être inscrites au cœur des réformes de la formation initiale des enseignants. Dire que les enseignements disciplinaires en seraient affaiblis est un argument fallacieux : articuler les savoirs entre eux n'oblige en rien à les supprimer, bien au contraire. Cette approche les renforce et leur confère un sens et une portée cognitive décuplés. L'apprentissage de la Shoah (lire notamment l'expérience pluridisciplinaire d'un établissement de Stains page 240) ou celui de l'esclavage semblent plus efficaces lorsque les élèves éprouvent directement les mémoires et l'histoire par leurs recherches, les visites de sites, les œuvres artistiques militantes plastiques ou musicales abordées qui canalisent l'émotion.

En ramenant à la lumière sensible les jeunes enfants raflés du Vel'd'Hiv', de la pension Zysman de La Varenne, ou en rencontrant des témoins directs de la déportation, les élèves s'impliquent, ressentent, grandissent. Ces rencontres transforment toujours le rapport des élèves à la parole et humanisent ceux dont on a souhaité détruire jusqu'à la mémoire. Cette prise en charge du passé est une formidable épreuve civique. Et le goût du savoir ne s'en trouve que plus développé.

Ainsi, ce n'est pas tant l'histoire, enseignement disciplinaire finalement étriqué dans le parcours des élèves qui en sort renforcée, mais bien toutes les disciplines convoquées (arts plastiques, lettres, musique, sport) et l'École comme lieu global d'apprentissage et de savoir.



PROJET 3 : Créer « le club des possibles » pour qu'entreprendre, chercher un stage, créer un produit ou un service soient réalisables.



Mais qu'est-ce que c'est que l'équité au juste ? On utilise souvent ce concept (ou celui d'égalité des chances, ce qui revient à peu près au même) à la place de celui d'égalité. Pourtant ce n'est pas exactement la même chose.

L'équité, c'est l'idée de l'égalité « juste ». L'égalité tout court pose en effet un problème dans une société qui n'est pas une société d'abondance. L'idée que le mérite individuel, l'effort ou le travail doivent être récompensés est largement acceptée. Personne ne revendique les mêmes salaires pour tous.

Bref : ce qui est juste, c'est que tout le monde ait les mêmes « chances » dans la vie, pas que tout le monde arrive au même résultat.

Comme monsieur Jourdain fait de la prose sans le savoir, nous acceptons l'idée d'équité sans trop nous poser de questions. Pourtant, en pratique, cette équité n'est vraiment pas facile à atteindre :

- ▶ Il faut que chacun soit placé sur la même ligne de départ. Si certains partent avec de l'avance, le jeu n'est pas équitable.
- ▶ Pendant « l'effort », il faut aussi que chacun dispose des mêmes atouts. La compétition ne doit pas être biaisée.
- ▶ On peut accepter le principe de l'équité, mais alors nous ne sommes pas avancés pour ce qui est de l'ampleur des inégalités « justes ». Combien d'années de Smic un PDG peut-il gagner avant que cela devienne « injuste », dix ans, un siècle, un millénaire ? Est-il « équitable » qu'une personne qui aide des personnes âgées toute la journée touche dix fois moins qu'un cadre d'entreprise ?
- ▶ L'effort individuel est rarement mesurable : la plupart des rétributions récompensent des efforts réalisés par une communauté (une équipe de travail, un groupe, etc.).

L'équité, comme le dit le sociologue François Dubet est une « fiction nécessaire ». Expliquons-nous : on en a besoin certes, car l'effort, le mérite, le travail, sont de meilleurs critères que le milieu de naissance ou la caste.

Mais il s'agit bien d'une fiction : en pratique, les inégalités résultent d'un compromis, d'une lutte de pouvoir entre les membres d'une même société. La mise en avant à outrance de la notion d'« équité » sert parfois à masquer une plus grande tolérance aux inégalités tout court...

Sur la voie d'une maturité pédagogique

Finalement, que nous apprennent ces récits de vie scolaire, extraits de ces « territoires vivants de la République » ? Ces fragments d'expériences confirment combien la qualité du travail de transmission, quels que soient les élèves qui nous sont confiés, repose sur des évidences malheureusement trop souvent noyées dans des discours politiques ou pédagogistes pédants.

En premier lieu, l'enseignant doit se mettre à l'écoute et dépasser le vernis des comportements adolescents qui cachent les misères sociales, les attitudes changeantes, provocatrices ou avachies de corps et esprits qui se cherchent. Il doit faire preuve d'empathie, de patience, de finesse, de lucidité dans sa mission d'éduquer et d'instruire puisque c'est aussi à lui de confronter ses élèves (et parfois les parents d'élèves) à de nouveaux lieux, de nouvelles attitudes, de nouvelles questions, parfois difficiles, toujours émancipatrices. Il doit conserver clair ce qu'il souhaite transmettre en le rendant intelligible. L'expérience du terrain, réfléchie, et la solidité de la posture de l'enseignant font le reste.

Comme le rappelle Philippe Joutard, fin connaisseur du système éducatif, l'institution scolaire peine à valoriser ce qui fonctionne dans les classes, « *le dynamisme et la créativité de nombreux enseignants* ».

« *Qu'avons-nous à perdre à dire aussi ce qui fonctionne ?* ».

Gageons que ce beau volume, que l'on doit lire et faire connaître, contribuera à transformer le paradigme négatif (et trompeur) qui pèse sur l'École et celles et ceux qui la ré-enchantent tous les jours.

Le contexte scolaire de ces derniers jours ne porte pas à faire des établissements scolaires des sanctuaires de l'instruction capable de construire sereinement du vivre-ensemble. La puissance des images de violence, le « malaise » sans cesse rappelé depuis plusieurs dizaines d'années dans des territoires stigmatisés (que ne dit-on pas de l'académie de Créteil ?), amplifient des représentations catégorielles repousser.

Hors de tout contexte polémique chaud, la réflexion collective positive qui nous est présentée dans ce beau volume conduit à conjurer la peur, celle de la société à l'égard de ses enfants.

Egalité et équité des chances entre les hommes et les femmes

- Mettre en évidence le projet d'égalité concrète entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et dans les parcours professionnels.
- Former et sensibiliser les responsables à la lutte contre les discriminations dans le processus de recrutement.
- Garantir un égal accès des femmes et des hommes à la formation.
- Lutter contre le harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes faites aux femmes dans l'exercice de leurs fonctions (prévenir, faire cesser, aider à monter les dossier).

PROJET 4 : Créer un centre municipal de santé en ville pour donner un accès aux soins sans avance de frais aux Mulhousiens.



Voici les principaux chapitres à ouvrir pour construire un projet de création de centre de santé, structure d'exercice collectif offrant un ensemble de **services de santé de premier recours** pratiquant le tiers-payant et une facturation de secteur 1.

L'article L6323-1 du code de la santé publique relatif aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé est modifié par ordonnance publiée au JO le 12 janvier 2018.

L'arrêté du 27/02/2018 précise :

- les modalités de d'organisation et de fonctionnement des antennes,
- la composition du projet de santé,
- la composition du règlement de fonctionnement,
- une nouvelle disposition : l'engagement de conformité- voir PJ

1 - Elaborer un diagnostic territorial

Il s'agit de mettre en cohérence le projet du centre de santé et la réalité du terrain en procédant à deux états de lieux : la santé des populations du territoire, l'offre de soins existante.

Des outils et plateformes créés par l'Assurance Maladie et les ARS ont pour vocation de faciliter la réalisation du diagnostic territorial en santé.

Vous pouvez toutefois solliciter directement localement le Conseil de l'Ordre des Médecins ou votre ARS afin d'affiner votre analyse du territoire. Il est également possible de mener votre propre étude de territoire.

2 - Recenser les financements et solliciter les financeurs

- La CNAMTS, dans le cadre de l'accord national des centres de santé, et de son avenant n°1 finance la coordination des soins selon des objectifs précis.
- Certaines agences régionales de santé, ARS publient des appels à projet AAP pour soutenir les centres de santé : un exemple d'AAP de l'ARS Ile-de-France
- Dans les quartiers prioritaires : Le commissariat général à l'égalité des territoire, CGET vous propose des aides. Consultez notre article "Quartiers prioritaires, des financements pour les projets de création, extension, rénovation"
- Sur les territoires ruraux : vous êtes éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR destinée à soutenir l'investissement local et le maintien des services publics en milieu rural.
- Votre conseil régional et conseil départemental peuvent contribuer à votre projet : un exemple en Ile de France, la région aide les structures d'exercice collectif.
- Ne pas oublier les recettes liées à l'activité médicale et aux actes nomenclaturés

3 - Elaborer un budget prévisionnel

Selon l'activité médicale du centre de santé, vous élaborerez un budget prévisionnel pour les 3 premières années d'activité. Celui-ci détaillera :

- **les recettes** du centre de santé:
 - les actes des professionnels de santé versés pour la part obligatoire par la cpam et pour la part complémentaire par les mutuelles (sous condition de conventionnement avec celles-ci) ou le patient.
 - la rémunérations liées à l'accord national signé en 2015 entre l'assurance maladie et les représentants des centres de santé
 - La subvention dite TEULADE : remboursement par la CPAM de 11,5% des charges sociales au titre des professionnels de santé
 - les subventions éventuelles obtenues de la part des ARS, conseil départemental, conseil régional....
- **les dépenses** : investissements, salaires, frais fixes

4 - La législation des centres de santé

Consultez l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé.

Consulter l'arrêté du 27 février 2018 qui précise :

- les modalités d'organisation et de fonctionnement des antennes,
- la composition du projet de santé,
- la composition du règlement de fonctionnement,
- une nouvelle disposition : l'engagement de conformité

5 - Rédiger le projet de santé et le règlement de fonctionnement du centre de santé

L'ARS en accuse réception et délivre un numéro d'immatriculation, le n°FINESS. Consultez un modèle de projet et un modèle de règlement de fonctionnement N'oubliez pas de renseigner et joindre l'engagement de conformité à votre envoi. C'est une obligation légale.

6 - Procéder au recrutement des professionnels de santé et des personnels administratifs

Il est possible de publier des annonces dans la presse locale, spécialisées, sur le site de la FNCS, de contacter l'université de médecine la plus proche, de faire appel au réseau des professionnels...

Pour le recrutement de médecins généralistes, nous vous invitons à consulter les modèles de contrat de travail et de grille salariale.

Concernant les personnels administratifs, ces derniers ont des missions essentielles pour le bon fonctionnement de la structure : accueil des patients, gestion du plannings, gestion du tiers payant, consultation des droits....

7 - Tiers payant, dossier patients, le choix d'un système d'information labellisé ASIP

Essentiel dans l'évolution de l'organisation des centres de santé, le système d'information facilite la pratique du tiers payant, permet de mettre en oeuvre le dossier médical partagé, le parcours de santé
L'Assurance Maladie vous propose un accompagnement individualisé pour installer la télétransmission. Au sein de chaque caisse d'assurance maladie, un conseiller informatique est à votre disposition pour une assistance au démarrage informatique et vous fournir tout conseil d'ordre technique dont vous avez besoin dans votre pratique au quotidien, notamment pour télétransmettre vos feuilles de soins électroniques (FSE) et utiliser les services en ligne.

PROJET 5 : Sublimer Mulhouse au cœur de l'Alsace, faire de sa diversité et de ses identités une force, créer le «RuckSack» des 50 mots en alsacien, replacer Mulhouse dans le bassin alémanique et alpin, créer un festival des musiques et des danses du monde, valoriser les langues d'origine.



Pourquoi les ethnologues se réfèrent-ils si fréquemment à une notion aussi complexe, aussi difficile à définir que l'identité ? La notion d'identité est, avec celle d'altérité, perçue par beaucoup comme centrale, voire fédératrice, pour l'ethnologie comme pour d'autres disciplines des sciences sociales, pourtant, à qui veut l'appréhender, elle se dérobe constamment. Elle désigne aussi bien ce qui perdure que ce qui distingue et ce qui rassemble. Elle s'applique à l'individu comme à des groupes. Elle ne se conçoit que comme la combinaison d'éléments très hétérogènes. Elle s'éprouve et se manifeste en des figures sélectionnées en fonction des contextes. Elle se modifie avec l'évolution des rapports sociaux et des appartenances. Ambiguë enfin, elle peut être tour à tour tue et affirmée. En aucun cas donc l'identité ne se laisse convertir en formules ou réduire à des combinaisons d'attributs et l'on peut s'interroger sur les avantages que l'on trouve à se référer à une telle notion, tant les phénomènes qu'elle désigne sont diversifiés dans leurs manifestations, leurs significations et leurs déterminations.

Alors finalement le pouvoir de séduction exercé par cette notion ne tient-il pas aux caractères mêmes qui la font constamment se dérober à l'investigation ethnologique ? La valeur heuristique de l'identité semble tenir en effet aux relations qu'elle permet d'établir entre les phénomènes très variés — façons de dire façons de faire, systèmes de représentations — auxquels elle participe et dont la cohérence n'est pas donnée *a priori*. Ces relations peuvent être établies parce que les identités collectives procèdent d'un processus de totalisation tant par l'accumulation de traits différenciateurs liés à l'appartenance à des classes sociales et des groupes localisés que par leur capacité à construire des représentations collectives.

Dès lors on comprend comment, dotée de cette capacité de totalisation, l'identité devient un objet privilégié pour une discipline vouée à reconstruire à partir de fragments, les différentes formes d'expression culturelle, le fonctionnement de ces ensembles que sont les cultures des groupes observés.

Si l'identité focalise sur elle tant de regards, c'est aussi parce qu'elle serait au cœur de phénomènes sociaux dont la compréhension, voire la maîtrise, sont des enjeux importants dans une société où les revendications pour la reconnaissance des cultures régionales, locales, ethniques se font plus fortes.

Aujourd'hui l'identité en crise, l'identité perdue, l'identité à reconquérir font l'objet d'interprétations de la part d'une multitude d'acteurs sociaux : hommes politiques, responsables syndicaux, autonomistes, gestionnaires de collectivités locales...

C'est donc pour tenter d'éclaircir le débat et d'apporter des éléments de réponse à des questions d'actualité que la mission du Patrimoine ethnologique lançait en 1982, un

appel d'offres de recherche intitulé « appartenance régionale et identité culturelle ». Près de trente projets d'études sur les modes d'expression et les conditions de production des identités régionales ou locales, furent retenus. Les informations sur ces travaux ainsi que certains des premiers résultats sont présentés dans ce numéro de *Terrain*. Les articles et comptes rendus présentés ici reflètent la diversité des pistes suivies par les différentes équipes.

Quelle que soit l'approche, la délimitation des unités d'appartenance, qu'il s'agisse d'appartenances territorialisées ou sociales (à des groupes religieux, ethniques, professionnels...), apparaît comme un préalable à une réflexion sur la production de l'identité. Dans les travaux qui portent par exemple sur la notion de pays — en Limousin, dans le Var, le Valois, le pays d'Arles... — la démarche consiste à définir des unités d'appartenance territoriales et sociales en sélectionnant un certain nombre de traits culturels — indicateurs, marqueurs, référents identitaires — qui renvoient à des appartenances objectives ou subjectives. L'examen de la répartition de ces traits culturels (pratiques linguistiques, pratiques festives, comportements alimentaires, blasons populaires...), l'analyse de leur combinaison permettent de délimiter des aires d'appartenance, entités aux contours géographiques et sociaux variés qui servent de supports à la définition des identités. Ainsi défini le local semble renvoyer à un microcosme, à un univers singulier plutôt qu'à un territoire bien délimité. En effet, la plupart des recherches sur l'identité locale montrent que se définir par rapport à un lieu c'est surtout faire référence à une manière d'être au monde et aux autres, à un patrimoine culturel produit d'une histoire et d'expériences de la vie quotidienne.

Dans certains cas, la forte concordance des activités, des réseaux de relation et des références culturelles semblerait donner sens à l'idée d'une identité collective. Une telle hypothèse peut être appliquée aux identités professionnelles lorsqu'on les aborde comme l'expression de l'appartenance à une culture ouvrière ou de métier. Il semble le plus souvent qu'identité locale et identité professionnelle tendent à se recouper¹.

Se cantonner à un tel type d'approche n'irait pas sans inconvénient. En dégagant les traits saillants des particularismes culturels, en analysant leur seul fonctionnement interne, on risquerait en effet de laisser de côté la dynamique propre à la production des identités. Par exemple, certains travaux sur l'expression des identités dans des contextes de crise — en Lorraine, au Creusot — montrent qu'avec l'évolution de l'organisation de la vie matérielle et des relations sociales certaines pratiques perdent de leur signification et, à moins de se renouveler, ne peuvent plus servir de support d'identification.

Pour étudier les processus de production des identités, des équipes vont aussi être amenées à observer les façons dont les individus ou les groupes manifestent leurs différences. On s'attachera dans ce cas à repérer les traits culturels qui servent à marquer des différences entre des groupes situés dans un même espace, à observer leurs variations. Des recherches sur les transformations de l'identité locale, comme celle sur le Valois, analysent les phénomènes de composition et de recomposition des identités à partir des manifestations des différences : styles de vie, pratiques de sociabilité, systèmes de références culturelles... Ici, en combinant l'examen d'indicateurs objectifs comme les statuts sociaux avec celui des représentations des positions sociales dont témoignent les pratiques et les discours, il devient possible de mettre au jour les stratégies identitaires des différents groupes étudiés, chaque groupe se définissant l'un par rapport à l'autre (ancien/nouveau, gens du pays/Parisiens...) dans un jeu complexe d'identification et de différenciation.

La description des stratégies mises en œuvre par les acteurs sociaux pour intervenir dans la définition ou la redéfinition des identités permet d'en aborder les enjeux. Il faut s'attacher ici à déterminer les agents — groupes sociaux, institutions, individus — qui produisent des discours sur le local cherchent à en imposer leurs définitions. On abordera par exemple la formation de la notion de pays comme l'œuvre d'un groupe dominant : notables, érudits locaux... On pourra étudier le rôle des mouvements régionalistes dans la création et la diffusion de figures emblématiques qui s'imposent comme référents identitaires et servent ainsi à la construction de stéréotypes. La recherche menée sur le pays d'Arles fournit une bonne illustration d'un processus de consécration de l'image d'un pays par l'expression ritualisée de traits référentiels fondamentaux : la langue provençale, le taureau, le costume d'Arles. Dans ce cas, c'est la maîtrise des rites qui devient, pour les groupes sociaux engagés dans la production des représentations identitaires, un enjeu. Certaines recherches prennent pour objet les productions collectives spectaculaires : fêtes populaires, processions, pratiques sportives (les joutes par exemple) à partir desquelles l'identité se dit, est mise en scène. Ces activités, en faisant l'objet d'un discours de la part des acteurs eux-mêmes, contribuent à redéfinir des schémas d'appartenance.

Parmi les moyens multiples d'expression dont disposent les groupes pour manifester leurs appartenances, il en est qui avouent leurs objectifs de la façon la plus explicite. Il en est ainsi de manifestations collectives, les Ostensions de Saint-Junien par exemple, au cours desquelles une communauté mime sa propre histoire devant des milliers de spectateurs comme pour donner à voir son identité. L'identité aussi peut être mise en scène dans des temps plus longs comme pour se donner à voir de façon permanente. Parmi ces dispositifs symboliques on pourrait placer les musées : musées d'identité, écomusées dont les programmes renvoient à des projets culturels plus vastes et s'appuient sur une volonté de réappropriation collective du patrimoine culturel.

L'analyse des processus de production et d'expression de l'identité à travers la mise en œuvre de programmes de ce type mériterait d'être développée.

Ces dispositifs spectaculaires ne sont qu'un des modes d'expression possibles des identités, les acteurs sociaux disposent de nombreux autres moyens pour donner à voir, dire et ce faisant, parfois, construire leurs identités. La recherche présentée ici sur les almanachs en langue d'oc analyse le rôle de l'écrit en tant que support de l'expression des identités. Les almanachs sont à la fois des moyens de diffusion de représentations de la culture locale, ici fortement marquées par le mouvement felibréen, et des éléments déterminants, à travers des pratiques de lecture et d'écriture particulières pour la constitution de nouvelles identités locales.

Au regard des premiers résultats de l'appel d'offres, l'identité ne peut, semble-t-il, être abordée que de façon détournée ; parfois même, l'objet se perd. Alors finalement l'intérêt de l'identité ne résiderait-il pas dans sa capacité à jouer dans un grand nombre de recherches le rôle d'un objet prétexte ?

- Prétexte à approfondir une réflexion sur les délimitations des aires culturelles lorsque la recherche prend la forme d'un inventaire de traits culturels agrégatifs ou distinctifs et d'une analyse de leur répartition sur un territoire.
- Prétexte à poursuivre une analyse de rapports sociaux en milieu rural ou urbain lorsque la recherche prend la forme d'une étude des phénomènes de composition et de recomposition sociales en fonction des stratégies identitaires de différents groupes sociaux.

- Quel que soit l'objectif visé, les chercheurs se rejoignent pour faire de l'identité le principe unificateur d'un ensemble de phénomènes sociaux sans rapport immédiat mais qui prennent un sens lorsqu'ils sont rapportés à ce dénominateur commun. Ce numéro ne prétend pas dresser un bilan des nombreuses recherches qui se réfèrent à l'identité, ni même de cet appel d'offres. Nombre de recherches sont encore en cours. Souhaitons que la diffusion de ces premiers résultats favorise l'établissement de passerelles entre les diverses orientations de travail et permette ainsi de faire progresser une réflexion collective sur cette question difficile.



PROJET 6 : Expérimenter et tester pour trouver les bonnes formules pour Mulhouse (transport, économie durable, nouveaux concepts), demander l'avis aux Mulhousiens, créer un observatoire citoyen de la nature en ville.



Dynamiser un territoire avec un budget serré est le quotidien des collectivités locales. Heureusement, les nouvelles technologies ne sont pas là que pour le secteur privé : le public a, lui aussi, droit à sa part d'inventivité ! Pourtant, l'innovation publique reste peu connue, voire même incomprise. Elle comporte de nombreux avantages pour les collectivités et n'est pas complexe à mettre en oeuvre, bien au contraire !

L'expérimentation en plein essor en France

L'expérimentation en France n'est pas une nouveauté : les collectivités publiques peuvent l'appliquer, en théorie, depuis les années 60. Le droit à l'expérimentation a été inscrit dans la Constitution française en 2003. Quant à l'innovation technique appliquée au secteur public, elle est en plein essor ! La transformation digitale, sujet d'actualité, touche tous les acteurs de l'économie et de nombreuses solutions émergent pour améliorer les services publics. Preuve de l'appétence des collectivités pour l'innovation territoriale, une association « Les Interconnectés » a même été créée par l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine pour constituer une boîte à outils au service de l'innovation numérique des territoires. Le salon RuraliTIC est également dédié à l'innovation dans les territoires ruraux.

Pour faciliter l'accès à l'innovation pour les collectivités, le gouvernement a par ailleurs entrepris un profond remaniement, permettant ainsi de **(ré)concilier territoires et TPE/PME**. Mounir Mahjoubi, ancien Secrétaire d'Etat au Numérique avant le remaniement ministériel d'octobre 2018, avait en effet annoncé 100 mesures phares (1) pour soutenir le développement de l'innovation française. Ce plan implique de nombreuses modifications favorisant **l'implantation des startups** ou entreprises innovantes et **leurs relations avec le marché public**, dont :

- la création d'un guichet unique des achats de l'État pour accélérer la mise en relation entre startups et acheteurs publics ;
- le relèvement du seuil permettant de recourir à un marché public sans publicité ni mise en concurrence pourrait passer prochainement de 25 000 € HT à 100 000 € HT pour les TPE et PME innovantes.

A cela s'ajoutent un **renforcement de France Expérimentation**, un dispositif permettant aux entreprises innovantes de déroger à certaines réglementations ou législations contraignantes, et la possibilité pour les collectivités locales de signer des **conventions d'expérimentations** avec des entreprises innovantes.

Quand le territoire gagne à expérimenter

Souvent perçue comme étant complexe à mettre en oeuvre, l'innovation territoriale est pourtant **facilitée et encouragée par ces initiatives de l'Etat**, en plus de revêtir d'innombrables avantages pour les collectivités publiques.

Le territoire est plus agile

L'agilité est l'essence même des startups et entreprises innovantes, et elles comptent bien en faire profiter les collectivités locales pour les accompagner dans une démarche d'innovation ! Leur aptitude à travailler en mode « test & learn » leur permet d'essayer, de rectifier, d'améliorer de manière beaucoup plus rapide et efficace. Une démarche de co-construction est alors en mise en oeuvre entre collectivité et startup pour développer le bon service.

L'innovation publique permet de réaliser des économies conséquentes

Dans un contexte où les collectivités doivent faire autant (si ce n'est plus !) avec moins, il est opportun de s'approprier les avancées proposées par les nouvelles technologies et les usages qu'elles créent. En leur qualité de solutions disruptives, elles permettent de trouver de nouveaux modèles plus efficaces via la digitalisation et d'apporter une solution concrète à la complexité administrative, qui coûte chaque année 3 % du PIB et impacte les entreprises (2), mais aussi les collectivités.

Le territoire est valorisé

Les collectivités qui font le choix de l'innovation publique s'assurent de choisir une solution qui est entièrement adaptée à leurs problématiques de terrain. La prise en compte de leurs spécificités locales, avec des moyens adaptés, permet mécaniquement de booster le développement économique du territoire et son attractivité.

Les appels d'offres ne sont plus un passage obligatoire

Choisir un service innovant ne signifie plus passer par une mise en concurrence et de la publicité, ce qui peut faire gagner un temps considérable aux collectivités et les faire gagner en agilité. S'il n'était pas nécessaire jusqu'à présent de passer par un appel d'offres en deçà d'une offre publique à 25 000 € HT, la dérogation s'applique également lorsque le marché public est conclu à des fins d'expérimentation sans objectif de rentabilité (3). De plus, depuis 2015, les collectivités ne sont plus tenues de faire de la publicité en dessous de 25 000 € HT (4).

Faire appel à des solutions innovantes est aujourd'hui de plus en plus envisagé par les collectivités locales qui sont soutenues dans ce sens par les récentes actions du gouvernement. L'innovation permise par les nouvelles technologies numériques créent de nouveaux usages et de nouveaux services. Les mobiliser est une réelle opportunité pour aider les territoires dans les problématiques concrètes qu'ils rencontrent. En tant que jeune entreprise innovante (JEI), Via Terroirs s'intègre dans cette logique et propose de se saisir de la révolution numérique au service d'une alimentation locale, permettant ainsi de dynamiser les territoires !

PROJET 7 : Faire que les Mulhousiens deviennent propriétaires de leur logement, lancer un programme de rénovation énergétique, faciliter le lancement de programmes immobiliers.



UN EXEMPLE D'INNOVATION PASSEE

Soixante pour cent des Français possèdent aujourd'hui le logement qu'ils habitent

Ce pourcentage n'était que de 35% en 1954 et était plus faible encore au début du XXème siècle, pour autant que les données existantes nous permettent de le savoir

Dans l'ancien département de la Seine, par exemple, seuls 5% des habitants possédaient une propriété immobilière en 1908.

Un siècle plus tard, 32,6% des Parisiens et 44,1% des ménages de la petite couronne sont propriétaires de leur logement.

L'historiographie a éclairé certains aspects de cette évolution qui n'a rien de naturel et s'est au contraire construite dans un double mouvement. D'abord, dans le dernier tiers du XIXe siècle, par la transformation du logement en « marchandise » avec la naissance d'un marché immobilier possédant une logique économique propre et des acteurs. L'immobilier prend alors une place croissante dans la fortune des Français aisés au côté des avoirs mobiliers (actions, obligations, etc.) et au détriment de la possession de terres (notamment agricoles)

Le deuxième temps fort est l'entrée massive sur le marché d'une population nouvelle à partir des années 1960-1970, grâce aux crédits hypothécaires octroyés par le secteur bancaire. Le phénomène ouvre la voie de la propriété immobilière à des foyers qui en étaient jusqu'alors largement exclus. En 1967, 11,7% des ménages ont un emprunt immobilier en cours de remboursement; ils sont 17,5% dès 1973 et le crédit immobilier est aujourd'hui devenu la porte d'entrée principale vers la propriété.

La première étape de cette diffusion du crédit, mal connue, a lieu dans la première moitié du XXe siècle. En 1894 en effet, l'État met en place des prêts immobiliers spécifiquement destinés aux classes populaires. C'est à leur histoire qu'est consacré le présent article. Prenant appui sur les archives de la Société centrale de crédit immobilier (SCCI), l'un des principaux organismes chargés de mettre en œuvre la loi, il fait suite à un premier travail mené par Alain Faure sur les 380 crédits octroyés par l'organisme entre 1912 et 1914 et qui examinait les caractéristiques des bénéficiaires du dispositif

La période choisie ici (1924-1927) permet d'analyser le dispositif dans sa période charnière, c'est-à-dire après les premières années de sa mise en place et la grande période de reconstruction consécutive à la Première Guerre mondiale, mais avant la mise en œuvre du programme Loucheur (1928-1933), qui marque un tournant dans les politiques publiques de logement. Limitée à 73 dossiers de prêts signés entre 1924 et 1927, cette seconde étude exploratoire, destinée à être poursuivie à plus grande échelle, propose de suivre en détail la mise en œuvre du dispositif grâce à ces dossiers d'une très grande richesse qualitative, puisqu'ils comprennent un état de la situation de l'emprunteur au moment de la signature du

prêt (composition de la famille, état des avoirs matériels et financiers, profession des emprunteurs, âge, nombre d'enfants, etc.), l'état des remboursements et les éventuels accidents de parcours jusqu'à l'extinction du crédit ainsi que de nombreux renseignements sur la localisation et l'architecture des logements que le prêt permet d'acquérir ou, le plus souvent, de faire construire

Alors que l'histoire du crédit au XXe siècle fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt renouvelé, l'étude de ces dossiers permet d'en éclairer une facette méconnue, celle d'un endettement considéré en son temps comme un outil de la protection des familles modestes.

Aux origines de la SCCI: la protection des foyers modestes par le patrimoine

La naissance de crédits immobiliers spécifiquement destinés aux foyers modestes trouve son origine au XIXe siècle. Les ouvriers, dont le nombre croit exponentiellement avec la révolution industrielle, sont alors dans une situation de grande précarité, à la merci des changements de conjoncture ou des aléas individuels. Les désordres politiques et sociaux qui en résultent inquiètent les contemporains et le dix-neuvième siècle est, par excellence, le moment des réflexions sur la «question sociale». La plupart des dispositifs adoptés à partir de la fin du siècle sont le produit de ces réflexions: c'est le cas notamment des propositions issues du milieu réformateur, un milieu qui, grâce à sa quête de réponses techniques et à son insertion dans les sphères décisionnaires, impose en grande partie ses vues. Or, pour protéger les familles de travailleurs, les réformateurs cherchent à encourager les stratégies fondées sur l'accumulation patrimoniale individuelle ou familiale: posséder, n'est-ce pas le meilleur des remparts contre la misère

D'où de nombreux encouragements à la prévoyance, cet art de «prévoir ce qui doit arriver et de prendre de sages mesures», notamment par la constitution patiente d'une épargne mobilisable en cas de coup dur

Le développement des caisses d'épargne à partir du XVIIIe siècle en Europe, du XIXe siècle en France, appelées à recevoir des petits dépôts réguliers, en est un bon témoin

Le désir de stimuler la construction de logements destinés à devenir la propriété de leurs occupants s'inscrit dans cette logique: il s'agit d'aider les travailleurs à devenir propriétaires de leur habitation, qui constitue à la fois un abri salubre et un patrimoine.

Quelques expériences sont tentées dans ce sens

Elles sont menées essentiellement au sein de l'univers patronal, pionnier dans ce domaine. Les dispositifs y prennent le plus souvent la forme d'une location-vente: l'ouvrier verse à son employeur des sommes régulièrement prélevées sur son salaire et devient propriétaire au bout généralement de dix à vingt ans. Le cas des établissements Schneider au Creusot, où «l'ouvrier est immédiatement considéré comme propriétaire définitif de la maison», apparaît exceptionnel

Mais ces stratégies reposant sur l'épargne individuelle s'avèrent difficiles à mettre en œuvre: la faiblesse et l'irrégularité des revenus ouvriers sont un obstacle majeur à leur développement. De même que les classes populaires qui utilisent les caisses d'épargne le font en pratique pour se constituer «une prévoyance à court terme pour les besoins immédiats» plus que dans un but patrimonial, les expériences patronales d'accession à la propriété échouent le plus souvent en raison de l'instabilité des emplois— ainsi d'ailleurs que des conditions léonines des dispositifs de location-vente: le moindre retard de paiement, voire dans certains cas un simple manquement

aux règles de la morale, est souvent sanctionné par l'interruption du dispositif et l'abandon du processus.

Autour de 1900, l'intérêt pour l'accession à la propriété est ravivé, alors que les projets de protection des travailleurs se multiplient (loi sur les accidents du travail en 1898, création du ministère du Travail et de la prévoyance sociale en 1906, loi sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910...), projets dont le maître-mot est la prévoyance sociale, c'est-à-dire le soutien par l'État d'efforts individuels d'épargne

Dans ce paysage, la propriété ouvrière occupe une place importante: n'est-elle pas précisément une «modalité importante» de cette prévoyance

L'intérêt pour le logement est d'autant plus vif que la banlieue parisienne commence alors son essor, dans des conditions d'hygiène souvent déplorable. Les classes populaires, dont les difficultés à se loger à Paris s'accroissent depuis les années 1880, sont en effet de plus en plus nombreuses à quitter le centre-ville. Certains déménagent dans les nouveaux immeubles construits dans les communes limitrophes. D'autres s'installent dans des zones souvent à peine aménagées, en achetant au comptant ou à crédit, pour des sommes modestes, des terrains à peine viabilisés

Ceux-ci deviennent avec le temps le lieu d'une installation intermittente puis permanente; les familles y bâtissent elles-mêmes des logis à peu de frais avec des matériaux de fortune, la construction d'un habitat en dur doté d'un minimum de confort (wc, eau courante, etc.) étant trop coûteuse

D'où le développement rapide de «baraquages», le plus souvent insalubres, qui inquiètent les responsables politiques. Un encouragement efficace à la propriété ouvrière apparaît comme l'outil qui permettra tout à la fois de protéger l'ouvrier et de lui permettre d'accéder à des conditions de vie décentes. Mais, plutôt que de procéder, comme au XIXe siècle, par des locations-ventes, processus peu efficace par lequel la propriété n'est acquise qu'à la fin du processus, il s'agit désormais d'avancer à l'ouvrier la somme nécessaire à l'achat ou la location de son bien: la clé de l'accession à la propriété sera fournie par le crédit.

Proposer un crédit immobilier aux classes populaires est une nouveauté. Non certes que celles-ci ignorent l'emprunt. Bien au contraire, dans un univers où les rentrées d'argent sont irrégulières, il est pratique courante: que ce soit sous la forme de la dette familiale ou de voisinage, de l'«ardoise» chez le commerçant, du recours aux prêteurs sur gage ou aux monts-de-piété, l'emprunt permet de faire face aux dépenses du quotidien voire, grâce au développement des ventes à crédit, d'accéder à de nouvelles formes de consommation (machines à coudre, meubles, etc.)

Mais il s'agit d'achats relativement modestes et les faibles sommes en jeu, empruntées pour une durée limitée, sont bien inférieures à ce qui serait nécessaire pour acheter ou construire une maison. Au début du XXe siècle, les crédits destinés au marché foncier ou immobilier restent quant à eux des outils réservés aux possédants. En province, ils sont aux mains des études de notaires, qui excellent à mettre en relation ceux qui cherchent un crédit et sont capables de le garantir et ceux qui souhaitent placer leurs avoirs

Mais le gage exigé (un bien en nature, souvent la propriété foncière) et les modalités de remboursement (remboursement du capital le plus souvent à terme échu) en font un outil de crédit mal adapté aux besoins des foyers modestes

En milieu urbain, où les prêts notariés ont petit à petit laissé place au développement d'une promotion immobilière assurée par des structures à forte assise financière (sociétés de construction, banques, compagnies d'assurances...), seuls les plus riches empruntent

La mise en place du Crédit foncier en 1852 offre certes de nouvelles occasions à des fortunes plus réduites; il permet notamment de gager l'emprunt par une hypothèque sur le bien à acquérir plutôt que sur un bien foncier ou immobilier préexistant, et de l'amortir par échéances régulières plutôt que par un remboursement global à la fin de la durée du

Toutefois l'institution est fermée aux classes populaires et elle le reste même lorsqu'elle élargit le périmètre de sa clientèle au début du XXe siècle: le Crédit foncier n'a jamais prêté plus de la moitié de la valeur du bien désiré, soit, compte tenu de la sous-estimation systématique du bien, à peine un tiers de sa valeur réelle, obligeant l'emprunteur à compléter par d'autres circuits. De plus, la tendance au raccourcissement de la durée moyenne des prêts (soixante ans en 1913, seize ans en 1932) alourdit d'autant la charge à supporter pour le débiteur.

Un crédit soutenu par l'État

La mise en place d'un dispositif qui « [mette] le crédit à la portée de tout pauvre, pour lui permettre, objet désirable entre tous, de se créer un foyer familial» est donc une nouveauté

Une nouveauté audacieuse: alors que la protection sociale est encore balbutiante, il s'agit en effet de prêter à des salariés modestes et vulnérables, c'est-à-dire potentiellement insolvables. Seule la garantie de l'État va permettre la mise en place d'un tel dispositif. En 1894, la Société française des habitations à bon marché, créée quatre ans plus tôt sous l'instigation entre autres de Jules Siegfried, industriel et fin connaisseur des problèmes de logement, obtient le vote d'une législation encourageant la construction de logements destinés à être loués ou vendus aux foyers modestes et notamment « [aux] ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire»

La loi privilégie l'accès à la propriété qui reste durant tout l'entre-deux-guerres la forme privilégiée d'intervention de l'État

Le dispositif mis en place s'appuie sur l'initiative privée: le législateur encourage la constitution de sociétés de construction et de sociétés de crédit dont l'objet est non pas de construire mais de faciliter la construction ou l'achat des habitations à bon

Ces sociétés de crédit, de droit privé, sont soutenues par l'octroi de divers avantages fiscaux et des facilités d'emprunt.

Dans un premier temps, les résultats de la loi sont décevants. Les sociétés de crédit tardent à sortir de terre, même après qu'un nouveau texte adopté le 14 avril 1906 autorise communes et départements à participer à leur financement. Le 10 avril 1908, une nouvelle loi «relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché» est adoptée: l'État accorde désormais aux sociétés de crédit des prêts à 2%, prenant à sa charge une partie du coût de l'emprunt, lui-même se finançant auprès de la Caisse nationale des retraites et de la vieillesse puis de la Caisse des dépôts et consignations à partir de 1926

Ces conditions très avantageuses permettent aux sociétés de crédit de consentir en retour des prêts à 3,5% aux candidats à l'accession à la propriété. Des réductions de ce taux seront appliquées aux familles de plus de trois enfants à partir de 1912 et aux mutilés de guerre après 1918

La différence entre le taux auquel elles empruntent à l'État, et celui qu'elles proposent à leurs clients leur permet de couvrir les frais de fonctionnement et de gestion. Ces dispositions vont permettre le lancement effectif du processus. L'évolution des taux dans les années 1920 ne change pas le visage de ce dispositif dans lequel l'État supporte presque la moitié de la charge des emprunts, les prêts étant conçus comme des mécanismes de «mutualité» où l'effort individuel est secondé par l'effort

Les possibilités offertes par les sociétés de crédit intéressent de nombreux foyers qui peinent à trouver un logement au lendemain de la guerre. La crise du logement s'est en effet profondément aggravée après 1918, la législation sur les loyers adoptée pendant le conflit et prorogée durant tout l'entre-deux-guerres ayant durablement gelé le marché immobilier: bénéficiant de loyers bloqués, les locataires en place rechignent à quitter leur logement, quand bien même celui-ci n'est plus adapté à leurs besoins. Parallèlement, la hausse des coûts de production dans le secteur du bâtiment au lendemain de la guerre ralentit le rythme des nouvelles constructions et redirige les investissements essentiellement vers le marché du logement haut de gamme

Nombreuses sont donc les familles qui ne parviennent pas à se loger, sauf à s'entasser, pour un loyer jugé trop élevé, dans des logements exigus et souvent insalubres. La possibilité qu'offrent les sociétés de crédit de se faire construire ou d'acquérir un logement en profitant des crédits à taux réduits proposés par l'État leur apparaît donc comme une des rares alternatives au mal-logement

L'accession des ouvriers à la propriété étant conçue comme un élément de la protection des travailleurs alors en pleine édification, les pouvoirs publics en ont encadré strictement la mise en œuvre. À l'image du consommateur, et en rupture avec les pratiques d'accession à la propriété expérimentées au XIXe siècle, l'emprunteur est en effet considéré comme dans une situation structurellement inégalitaire par rapport aux acteurs professionnels du marché

Il faut donc protéger «cet homme qui vient demander à la société le moyen de fonder un foyer et d'être un homme libre et indépendant (...)», grâce une stricte régulation des organismes de crédit qui doivent avoir le caractère «d'une œuvre d'humanité et non de spéculation»

Dès 1906, les sociétés de crédit prévues par la loi (comme d'ailleurs les sociétés de construction d'habitations à bon marché) sont tenues de faire approuver leurs statuts par le ministère du Travail

À partir de 1925 les sociétés non approuvées se voient interdire l'usage des termes de «société de crédit immobilier» et l'utilisation «dans leurs contrats, prospectus, affiches et tous autres documents, de toute appellation susceptible de faire naître une confusion avec les sociétés et offices publics susvisés»

Ce souci de protéger les emprunteurs concerne aussi l'achat des terrains eux-mêmes

Dès 1913, une loi encadre le fonctionnement des sociétés d'épargne qui fleurissent alors, cédant dans des conditions souvent douteuses des parcelles de lotissement. Des conditions techniques a minima sont également imposées aux lotisseurs, «dont les opérations doivent être strictement surveillées par l'administration, non seulement dans l'intérêt public, mais encore dans l'intérêt des lotis», traités ici, pour reprendre les termes d'un contemporain, «en mineurs»

Parmi les sociétés homologuées en Île-de-France figure la Société centrale de crédit immobilier. Société de droit privée, elle a été créée en 1911 en application de la loi et occupe une place particulière parmi les trois cents sociétés de crédit qui existent dans l'entre-deux-guerres

Elle compte en effet dans son conseil d'administration Jules Siegfried et Alexandre Ribot, qui en sera aussi président d'honneur. Jules Siegfried est l'homme qui a participé à la création de la Société française des habitations à bon marché et défendu le vote de la première loi sur le logement en 1894. Il meurt en 1922 et son fils Jules le remplace au conseil d'administration de la SCCI à partir de 1926

Alexandre Ribot (1889-1940), ministre, député puis sénateur, a été le rapporteur de la loi sur les sociétés de crédit immobilier en 1908. Dans les premières années de la SCCI, les deux hommes siègent dans la commission qui répartit les avances de l'État

Cela contribue certainement à faciliter le travail de la SCCI, qui aide au total plus de dix mille foyers à accéder à la propriété dans l'entre-deux-guerres, soit 8% des prêts distribués avant 1939

Le conseil d'administration comprend également André Join-Lambert, député de 1919 à 1936, ardent défenseur des lois sociales et notamment de la législation sur les habitations populaires. Il est également vice-président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris

On y croise encore Georges Risler, membre du Conseil supérieur des habitations à bon marché

Si on ajoute que la SCCI occupe longtemps des locaux mis à sa disposition par la Banque de France, on voit combien cet organisme bénéficie du soutien actif de nombreux acteurs du combat en faveur des habitations à bon marché, pour qui il représente une véritable vitrine. D'où l'intérêt d'étudier de plus près la façon dont la SCCI a mis en œuvre le dispositif, malgré des lacunes dans le fonds documentaire conservé: nous n'avons plus les procès-verbaux du conseil d'administration de la société ni les demandes de crédit déposées mais refusées par la société. Mais les dossiers d'emprunt très détaillés conservés aux Archives de Paris permettent pour le moins d'observer sur le terrain la mise en œuvre du dispositif. L'étude qui suit repose sur l'analyse de soixante-treize dossiers de prêt signés en 1924 (vingt-six dossiers), 1925 (vingt-cinq dossiers) et 1927 (vingt-deux dossiers), ayant permis de financer la construction ou l'achat de maisons individuelles en Seine et Seine-et-Oise.

Prêter à des insolubles

En l'absence d'information sur les dossiers refusés, il est difficile de dresser le portrait des personnes ayant sollicité un prêt. En revanche, nous avons une vision détaillée de ceux qui furent finalement retenus par la SCCI, ce qui nous permet à tout le moins d'évaluer in fine l'adéquation entre l'objectif social visé par la loi («instituer de petits crédits fonciers pour ceux qui ne peuvent pas s'adresser au grand établissement de la rue des Capucines [le Crédit foncier]») et sa mise en œuvre par la SCCI.

Le public que ciblaient les politiques de logement n'était certes pas défini avec précision. Estimant qu'il était impossible d'en dresser le portrait exact, les parlementaires avaient contourné la difficulté en fixant une valeur maximale aux habitations à bon marché, ce qui, selon eux, limitait de facto le public qui choisirait d'y habiter

Les textes se contentaient donc de préciser que la législation était destinée aux personnes peu fortunées «vivant principalement de leur salaire», à qui était toutefois imposée une œuvre préparatoire d'épargne sous la forme d'un apport du cinquième de la valeur de l'emprunt

Et effectivement, les soixante-treize emprunteurs de la SCCI sont des salariés, à l'exception d'une veuve de guerre et d'un cordonnier travaillant à son compte

Le dispositif légal privilégiait également les familles nombreuses en leur accordant des réductions sur le taux du crédit

De ce côté, et bien qu'un des administrateurs de la SCCI, Georges Risler, fût un ardent nataliste, les buts affichés ne furent pas atteints. Certes, tous sauf une veuve sont des couples mariés, suivant en cela la jurisprudence qui voulait que les célibataires soient exclus du dispositif. Mais sur les soixante-treize foyers emprunteurs, seuls sept forment des familles nombreuses au sens légal (plus de trois enfants). Le natalisme très accentué des politiques de logement a souvent été un vœu pieux plus qu'une réalité

Enfin, il a été impossible de repérer la proportion de mutilés de guerre parmi les emprunteurs, bien que ceux-ci aient théoriquement un accès privilégié aux crédits immobiliers.

Ces soixante-treize emprunteurs sont des foyers modestes. Le revenu médian des chefs de famille (soixante-douze hommes et une veuve de guerre) équivaut au double du salaire d'un ouvrier moyen, 1,3 fois plus que celui d'un facteur débutant à Paris, mais moins que le salaire maximum d'un instituteur.

En 1924 par exemple, les emprunteurs ont des salaires qui s'échelonnent entre 7000 et 14 000 francs, alors que le salaire moyen ouvrier en France est de 5430 francs et celui d'un professeur de faculté de 29 600 francs. Leurs épouses, lorsqu'elles travaillent, sont cartonnières, couturières, blanchisseuses ou femmes de ménage

Le patrimoine de ces foyers, sous forme d'espèces, de livret d'épargne ou de titres, non compris le terrain à bâtir, est lui-même inférieur dans plus de la moitié des cas à six mois de revenus cumulés (quarante dossiers sur soixante-treize), et dans plus de 90% des cas à un an de revenu (soixante-six cas sur soixante-treize), alors même que les prêts contractés s'élèvent en moyenne à plus de deux années de revenus

Pour le dire autrement, ces foyers empruntent à la SCCI plus que leur propre patrimoine ne leur permettrait d'engager. La SCCI répond donc bien aux objectifs de la législation: prêter à des «travailleurs vivant principalement de leur salaire» auxquels le crédit foncier ne peut apporter de réponse; les montants empruntés à la SCCI sont d'ailleurs sensiblement inférieurs à ceux accordés par le Crédit Foncier .

Des emprunteurs modestes... et vulnérables: ces foyers qui ne peuvent garantir leur emprunt par leurs propres avoirs – même en incluant la valeur du terrain, 71% de ces foyers possèdent moins de la moitié du prêt qu'ils vont contracter– ont un statut fragile. Alors qu'il n'existe aucun préavis de licenciement ni aucune couverture sociale en cas de chômage, seuls vingt bénéficient d'un statut protégé: quatorze travaillent pour les chemins de fer, quatre dans une administration, un pour l'armée, la dernière, veuve de guerre, bénéficie de la pension de son mari. Difficulté supplémentaire, les revenus de ces emprunteurs sont souvent irréguliers. Si neuf des soixante-treize chefs de famille ont un salaire calculé annuellement, comme cet employé des chemins de fer de l'État au traitement annuel de 5 150francs, le salaire est plus souvent calculé sur une base mensuelle (treize cas) voire quotidienne ou horaire (vingt-deux cas),

comme dans le cas de cet ouvrier ébéniste dont la fiche de paye, bimensuelle, récapitule en détail le nombre d'heures travaillées

Le pari du crédit est d'autant plus risqué que les durées de prêt sont longues. Probablement pour réduire la part de leurs revenus consacrée aux remboursements (en moyenne 14%), et d'autant que les taux d'emprunt sont bas (2,25 à 4%), les emprunteurs étalent en effet leur remboursements autant que les contraintes légales les y autorisent, les deux tiers d'entre eux s'endettant ainsi sur vingt-cinq ans (la durée moyenne de prêt étant d'un peu plus de vingt-trois ans).

Comme le souligne un contemporain, il s'agit donc bien de «prêter 80%, plus assurance et frais; parfois donc 90% ou 100% du bien à... des insolvable» ou du moins à des emprunteurs fragiles.

Or le succès du dispositif est essentiel pour la SCCI comme pour l'ensemble des acteurs ayant défendu l'arsenal législatif. Il s'agit non seulement de prouver par l'exemple qu'il est possible de prêter à un public jusqu'alors exclu des circuits du crédit immobilier, mais également de rassurer l'opinion publique quant à l'usage ainsi fait des deniers publics, l'État supportant une partie de la charge de ces emprunts.

D'où la très grande attention portée par l'organisme au succès du dispositif pour limiter au mieux les risques d'impayés.

Afin de garantir au mieux le remboursement des emprunts, la SCCI utilise trois types d'outils: une très bonne connaissance des emprunteurs, des assurances en partie obligatoires et un accompagnement individualisé. Enquête d'abord: les dossiers conservés nous révèlent une instruction très minutieuse des dossiers. De nombreuses informations sont recueillies avant l'ouverture du prêt. La SCCI connaît ainsi précisément la composition de la famille des emprunteurs (enfants mais aussi éventuels parents à charge), leur patrimoine (en argent, livrets, actions et valeur du terrain à bâtir), la qualité du logement qu'ils veulent acheter ou construire (plan, situation géographique, liaison avec les transports en commun) et leur capacité à rembourser. Ce dernier point fait l'objet d'une étude précise: la déclaration des revenus, présente dans chaque dossier, est corroborée par un certificat de l'employeur, qui la complète d'ailleurs dans la moitié des cas par d'élogieux «renseignements de moralité» adressés confidentiellement à la SCCI à la demande de cette dernière

À partir de 1925, des enquêtes sont réalisées par le personnel de la société de crédit au domicile des requérants. Comme l'indique un contemporain, «la cause primordiale de la confiance [que la société de crédit] pourra inspirer, la raison de son fonctionnement à l'abri de toute crainte, résident dans ses rapports entre personnes se connaissant»

Il importe donc «que la société soit à même de bien connaître les solliciteurs avant de consentir les prêts», selon un processus proche de celui des «Credit bureaux» privés qui se développent aux États-Unis à la fin du XIXe siècle pour évaluer les risques des débiteurs, et dont les rapports sont fondés «non pas sur les informations financières mais sur la personnalité de l'emprunteur»

D'où des enquêtes menées par le personnel de la SCCI. Ses employés, dont nous ne connaissons malheureusement pas les conditions de recrutement, rédigent des rapports sur le sérieux et la solvabilité des futurs emprunteurs évalués à partir de leur gestion quotidienne (paiement régulier des loyers, soins portés à la tenue du logement) et de leur valeur morale (les ménages sont qualifiés de «sérieux», «honnêtes», «convenables»). Pour y parvenir, ils n'hésitent pas à interroger également les voisins, concierges, employeurs, voire la mairie, qui donnent leur

opinion sur les requérants (ménages «bien considérés», voisinage donnant de «bons renseignements»).

Deuxième stratégie, la SCCI s'assure contre les défaillances éventuelles des emprunteurs. L'obligation légale d'apporter au moins un cinquième de la valeur du bien à acquérir ou construire est certes respectée et même souvent dépassée. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la SCCI y intègre parfois le montant des matériaux que possède déjà l'emprunteur, voire le temps de travail de ceux qui s'engagent à construire eux-mêmes leur habitation (cinq cas), le temps de travail étant converti en avoir «fictif». Ainsi la garantie d'un chef de chantier, qui contracte en 1924 un prêt de 25 058 euros, se compose de 2 200 francs en «espèce, caisses d'épargne, titre», 4 000 francs de terrain et 4 000 francs en «main-d'œuvre du propriétaire»

Mais dans tous les cas ce patrimoine est insuffisant pour garantir l'ensemble du prêt puisque, tout en dépassant l'apport obligatoire du cinquième du bien à construire, il reste très inférieur au montant total de ce dernier. C'est donc le bien immobilier lui-même qui va servir de garantie grâce à une hypothèque. Le dispositif permet à l'emprunteur d'être immédiatement propriétaire tout en permettant à la société de crédit de se rembourser sur la vente du bien en cas de défaillance de son débiteur. Garantie imposée par la loi, tout comme l'assurance en cas d'incendie, l'hypothèque est d'autant plus solide que la SCCI veille de près à la bonne qualité des maisons construites ou achetées et donc à leur valeur marchande

D'autre part, les emprunteurs sont tenus de contracter une assurance en cas de décès. Celles-ci se développent lentement à partir des années 1860. Proposées sans grand succès aux acquéreurs d'habitation à bon marché à partir de 1894, encouragées par la Caisse des dépôts qui octroie en contrepartie une ristourne de 0,25% du taux du crédit, elles deviennent obligatoires à partir de 1922 ;

Le contrat à prime unique, conditionné à une visite médicale, est pris par l'emprunteur auprès de la Caisse nationale d'assurance en cas de décès, au profit de la société de crédit, ici la SCCI. Son coût est élevé – de 7 à 15% du prêt selon l'âge de l'emprunteur et la durée d'emprunt – mais peut être intégré au montant de la somme empruntée.

Troisième outil destiné à garantir le succès du dispositif, la SCCI met en place un dispositif d'accompagnement pédagogique très poussé. La loi l'y oblige en partie: les sociétés de crédit approuvées sont tenues d'apporter une information claire et rigoureuse à leurs clients. Les emprunteurs doivent être mis au courant des termes précis de leur engagement grâce à la fourniture d'un véritable matériel pédagogique. Lors de la signature des prêts, l'emprunteur reçoit ainsi «un carnet qui [lui] permet de contrôler son compte à la société en le faisant assister, mois par mois, à la décroissance plus ou moins forte de sa dette, suivant l'importance de ses virements»

Un double de la police d'assurance en cas de décès est également remis. Ce document précise pour chaque période annuelle «la somme que la caisse nationale d'assurance en cas de décès aurait à payer en cas de décès de l'assuré pendant cette période»

Ces informations sont utiles: au début du vingtième siècle, les classes populaires paraissent peu habituées au crédit institutionnel de long terme

À la veille de la Première Guerre mondiale par exemple, la Caisse des dépôts et consignations envoyait ses fonctionnaires former les petits coopérateurs qui peinaient à tenir la comptabilité de leur société de construction faute de compétences suffisantes

Dans le cas de la SCCI, les nombreux courriers échangés avec l'organisme laissent supposer une connaissance à tout le moins partielle des dispositifs en cours. Conseils, état du prêt en cours, montant dû en cas de libération anticipée...: les demandes sont nombreuses qui appellent des éclaircissements de tous ordres.

La SCCI va plus loin puisque les services de la société accompagnent au jour le jour les emprunteurs. Ils défendent l'intérêt de ces derniers en surveillant les travaux de construction en cas de malfaçon ou de retard dans le chantier, en gérant les locataires lorsqu'une mise en location est autorisée— par exemple, lors d'un départ pour des raisons professionnelles— et plus largement en répondant aux multiples demandes qui leur sont adressées, même lorsqu'elles débordent du seul cadre de l'emprunt. Car il s'agit pour une partie des emprunteurs d'apprendre en même temps le statut de propriétaire urbain: sur les soixante-treize dossiers étudiés, soixante-trois familles étaient préalablement locataires et trois autres occupaient une loge de concierge

D'où des questions variées, comme par exemple celle concernant le nouveau tracé de la rue qui doit passer devant un des accédants à la propriété, à qui les services de la SCCI conseillent «dans l'ignorance où [ils sont] de ce que se propose exactement de faire la ville de Montreuil», de «protester à la mairie et de réserver tous [ses] droits»

De même informent-ils un emprunteur, dont la femme décède en laissant deux filles nées d'un premier lit, qu'il n'est pas obligé de vendre pour régler la succession mais peut rester dans l'indivision, ce que la législation HBM lui permet, en dérogation au Code civil

Un succès qualitatif

La SCCI se met ainsi au service des emprunteurs. Pour quels résultats? Les crédits immobiliers proposés par la SCCI dans le cadre de la loi ont pour but de faciliter l'accès durable des classes populaires à un logement salubre tout en leur permettant de se constituer un patrimoine. Le succès du dispositif devrait donc se mesurer à ces deux critères. Mais il est en pratique difficile à évaluer. Sans aucun doute, les logements construits sont de bonne qualité, respectant les règles d'hygiène imposées aux habitations à bon marché. Mais il est moins aisé de conclure quant à l'accumulation patrimoniale. Comment par exemple, interpréter un remboursement anticipé? Faut-il en conclure à l'accroissement subit des revenus de l'emprunteur ou au contraire à des difficultés se soldant par la vente du bien? Sur les soixante-sept dossiers pour lesquels on connaît l'issue finale du crédit, plusieurs indices laissent toutefois présumer le bon déroulement du dispositif. Ainsi quarante-trois emprunteurs remboursent leur emprunt à la fin de la durée prévue, voire, pour neuf d'entre eux, avec une légère avance, probablement aidés par l'inflation forte qui court durant toute la période (l'indice des prix double entre 1924 et 1940)

Dans douze autres cas, le chef de famille décède prématurément mais le logement devient alors propriété des héritiers grâce à l'assurance en cas de décès. Au total, dans 80% des cas pour lesquels l'issue du prêt est connue, l'emprunteur (ou sa famille) devient propriétaire du bien pour lequel il s'était engagé. Autre élément témoignant du relatif succès du processus: cinq des sept foyers ayant connu des difficultés conjoncturelles de paiement finissent par régulariser leur situation: plutôt que de faire vendre le bien comme la loi l'y autorise, la SCCI accepte en effet de temporiser. En janvier 1934, c'est-à-dire pendant la crise économique, un foyer ne règle plus qu'une partie de ses mensualités. La société s'en inquiète en avril. L'emprunteur se déplace alors au siège pour expliquer qu'il est sans travail depuis deux ans. À partir de mai, ayant retrouvé un emploi, il envoie des mensualités augmentées afin de couvrir son retard, et

parviendra à rembourser la totalité de son emprunt en 1951, après les vingt-cinq années d'annuités prévues initialement

Même tolérance dans les années 1940 pour une famille profondément déstructurée par le décès de la mère. Après avoir vécu maritalement avec une nouvelle compagne, qui finit par s'enfuir avec une partie des biens, le père est hospitalisé en 1943 et perd donc son emploi. Ses sept enfants ont en grande partie rompu les liens avec lui. La maison, abandonnée, se dégrade; le jardin est à l'abandon; le prêt n'est plus remboursé; les primes d'assurances contre l'incendie ne sont plus versées. Après enquête sur place, la SCCI retrouve un des enfants qui, sur ses conseils, parvient à remettre en location le pavillon. Ce dernier deviendra finalement propriété de la famille en 1952

Dans deux cas seulement, des difficultés sont suivies d'une vente sans pour autant qu'on puisse savoir, en l'absence d'indications sur le prix de vente du bien, si l'affaire se solde par une perte ou un bénéfice pour l'emprunteur. Il s'agit dans un cas d'un chômeur qui peine à régler ses mensualités et finit par revendre son pavillon lorsqu'il retrouve un emploi en province l'année suivante: vend-il pour se débarrasser d'une charge financière pesante?; et pour l'autre, d'une veuve qui ne parvient pas à régler les emprunts après le décès de son mari: si l'assurance prend en charge les mensualités postérieures au décès, la période de maladie qui avait précédé a entraîné l'accumulation d'impayés.

ans l'ensemble toutefois, grâce à la législation et aux efforts des administrateurs de la SCCI qui suivent attentivement chaque dossier, ces familles modestes ont donc pu dans leur majorité devenir propriétaires tout en améliorant sensiblement leurs conditions d'habitat: quittant pour l'une, qui a sept enfants, un logement locatif de deux pièces cuisine au profit d'une maison salubre comportant quatre chambres, une salle à manger, une cuisine, et des wc intérieurs; ou transformant pour l'autre une première baraque en bois de vingt mètres carré sans aucun aménagement sanitaire en une véritable maison en dur avec des wc intérieurs.

Ces crédits ont donc été une première étape modeste, mais notable, dans l'accession des classes populaires à leur logement. Mais leur importance dépasse ce seul objectif. Ces emprunts ont également contribué à leur façon à la construction de la société salariale. D'abord par l'adoption d'une nouvelle temporalité. La mise en place des crédits immobiliers invite en effet les emprunteurs à «l'échange de biens présents contre des biens futurs» grâce à un engagement régulier et de longue échéance soutenu par l'État

Bien que vulnérables, les salariés sont invités à se projeter dans le long terme. Trois conditions seulement limitent la durée des emprunts: les bénéficiaires sont tenus de signer l'offre de prêt avant leurs soixante ans, d'en avoir remboursé l'intégralité avant leurs soixante-cinq ans et s'être engagés à le rembourser en vingt-cinq années au plus. Les foyers n'hésitent pas, on l'a vu, à utiliser au mieux ces possibilités.

Le crédit invite également à entrer dans une nouvelle périodicité des dépenses. Si les employés sont souvent payés au mois, les ouvriers reçoivent au contraire leur paye toutes les semaines ou tous les quinze jours – en 1969 encore, seuls 10,6% des ouvriers sont mensualisés –, ce qui pose d'innombrables problèmes face à des dépenses dont la périodicité est différente

Les loyers en particulier sont souvent exigibles tous les trois mois, une échéance angoissante pour les familles. La réduction de cette périodicité est d'ailleurs l'un des chevaux de bataille des réformateurs sociaux depuis le XIXe siècle. D'où la mise en place des caisses de loyers, comme celle instituée par l'Amélioration du logement ouvrier pour «faciliter aux ouvriers la prévoyance

en les faisant économiser par des versements hebdomadaires au bureau de la société, la somme nécessaire à l'acquittement du terme»

La SCCI elle-même choisit d'ailleurs de demander des remboursements mensuels, alors que la loi l'autorise à réclamer ces sommes trimestriellement ou annuellement.

Cette régularité des dépenses participe des nouveaux modes de consommation qui se diffusent alors, telle la vente à tempérament

Elle est ici symbolisée par la remise de l'échéancier qui récapitule, mois après mois, les sommes dues jusqu'au remboursement final de l'emprunt. Elle s'est probablement accompagnée d'autres types de consommation périodisées: service d'assainissement et d'adduction d'eau, dont sont réglementairement pourvues ces maisons en tant qu'habitations à bon marché, peut-être réseau électrique ou abonnement hebdomadaire de transport.

Enfin ces paiements impliquent le recours à une monnaie fiduciaire. Alors que les travailleurs reçoivent le plus souvent leur salaire en numéraire et que peu d'entre eux possèdent un compte bancaire – en 1966 encore, seuls 20% des ménages ont un compte chèque y compris les livrets bancaires –, les paiements mensuels, pour autant que nous en ayons gardé trace, sont réglés par mandat-carte (dix cas de paiement par mandat-carte, un cas de paiement par chèque.



NOTRE LISTE

NOM ET PRENOM(S)	AGE	PROFESSION
1.SPINALI ROMAIN	43 ans	Responsable innovation
2.GUEHAMA NASIRA	36 ans	Chef de projet santé
3.BASHUNG REGIS, BENOIT, MARIE	57 ans	Technicien
4.SPIES, CLAIRE, LUCIE, ANNE	64 ans	Enseignante
5.GOERKE FREDERIC, RAPHAEL, CHARLES	44 ans	Avocat
6.KADJO AYA, LOANE, CLAUDE,	25 ans	Entrepreneur
7.KRAEMER GERARD, MARCEL, EMILE	88 ans	Technicien en batiment - Street artiste
8.BOUZAKRI MALIKA	47 ans	Responsable de secteur
9.KLING GILBERT	73 ans	Retraité
10. SEN EMINE	28 ans	Vendeuse
11. MILETENDA FABRICE, PAUL	41 ans	Manageur
12. FIMBEL AGNES, VINCENTE	64 ans	Retraîtée
13. STANCA JOSEPH	41 ans	Employé adm d'entreprise
14. TOMASELLA JULIA, INES, DENISE	37 ans	Aide soignante
15. SCHWEIN JEAN-JACQUES, JOSEPH	70 ans	Retraité
16. LEITE MARIANA	46 ans	Cadre commerciale
17. LEMAIRE CEDRIC, ANDRE, LOUIS	38 ans	Paysagiste
18. MARAIS FLORINE, AGATHE	25 ans	Couturière
19. PHAM CONG TRI	48 ans	Dessinateur industriel
20. HADJI LAHOUARIA	62 ans	Cuisinière
21. SPINALI ANTHONY, CARMELO	23 ans	Développeur informatique
22. WAS JULIE	22 ans	Aide soignante
23. MARTIN PHILIPPE, JOSEPH	60 ans	Ancien chef d'atelier
24. BOUZIDIA PRISCILLIA	28 ans	Responsable de boutique
25. OZEL LOUIS	35 ans	Ouvrier artisanal
26. LANDWERLIN MAGALIE, ANAIS	35 ans	Manageur
27. SCALZITTI ERIC, AIME	43 ans	Intermittent du spectacle
28. OURICH FATIMA	56 ans	Secrétaire

29. BARKAS ROBIN, CHARLES	27 ans	Ingénieur développeur informatique
30. BOUCHERBA SOFIA	46 ans	Auxiliaire de vie
31. FOELLER ALAIN, ROBERT, EUGENE	56 ans	Postier
32. BIGER CAMILLE	30 ans	Responsable des ventes
33. AUDARD FREDERIC, ANTOINE	66 ans	Consultant et enseignant
34. TRITSCH MARIE, France	44 ans	Chef d'entreprise
35. GUEHAMA ZOHIR	43 ans	Enseignant chercheur
36. DIETSCH STEPHANIE, AGNES	44 ans	Auto entrepreneur
37. MONTANARO DOMENICO	58 ans	Musicien
38. REINHART MARIE	26 ans	Etudiante
39. BOURAK MICHAEL, ISRAEL	34 ans	Vendeur prêt à porter
40. TOLHI KHADIDJA	38 ans	Commerciale
41. EGLIN MORAND, FRANCOIS, ANTOINE,	79 ans	Technicien retraité
42. SROCZYNSKI MARTINE NEE GAFANESCH	64 ans	Retraitée
43. LAFARGE ARTHUR, EMILE, ROCCO	23 ans	Technicien de maintenance chauffage
44. ATSIZ ROSE-ALINE	19 ans	Etudiante
45. WITTIG NOAH, VENZAIO, GERARD	19 ans	Etudiant
46. MAURY CHRISTELLE, CLAUDE	42 ans	Electricienne
47. RUDLER FRANCOIS, JEAN PAUL	71 ans	Retraité
48. PHAM LUCIE	19 ans	Etudiante
49. BAKARAKIS ATHANASIOS – GRECQUE	62 ans	Ophthalmologue
50. NORA FISLI	50 ans	Styliste modéliste
51. BRINGEL JEAN-PIERRE	72 ans	Retraité
52. DITTRICH MARIE PASCAL	43 ans	Technicienne de laboratoire
53. PICCARRETA ANTONIO - ITALIEN	72 ans	Retraité
54. VINTER ESTELLE	64 ans	Retraité
55. HAHN JEAN PIERRE	75 ans	Ancien cadre

ETRE MULHOUSIEN

J'aime Mulhouse comme un des siens,
Qui de Dornach au Drouot,
De la gare au nouveau bassin,
Du centre ville, aux coteaux,
S'y sens bien.

J'aime Mulhouse car elle ne devient,
Que dans le regard de celui qui veut.

J'aime Mulhouse, j'aime être de cette ville,
En apprécier les charmes et les parfums
De ses beautés parfois subtiles.

J'aime Mulhouse pour sa différence,
Son aspect populaire et ses diversités.

J'aime Mulhouse et ses villages associés
De l'Ill au Quatelbach où j'ai tant pêché.

J'aime Mulhouse comme l'enfant que j'étais,
Qui du Saint-Ex, à l'université,
De l'école La fontaine ou dans la cité,
Des passages souterrains,
N'a jamais oublié.

J'aime Mulhouse pour la fragilité
De cette ville si souvent décriée.

J'aime Mulhouse pour sa singularité,
Son avenir, son présent et aussi son passé,
Son côté suisse allemand, son caractère frontalier.

J'aime Mulhouse, je m'y sens attaché.
J'aime Mulhouse de manière déraisonnée.
Comme cette ville a plus à recevoir qu'à donner,
Etre Mulhousien est pour moi une fierté.

J'aime Mulhouse au style si particulier,
Qui restera à jamais, l'endroit où je suis né.

Romain Spinali - Janvier 2020



« Moi aussi j'aime Mulhouse ! »

Faire réussir les Mulhousiens, mobiliser le territoire pour qu'il soit possible de faire ses études de la maternelle à l'université à Mulhouse.

Créer une coopérative financière, accessible à tous les Mulhousiens dès 10€, pour satisfaire les aspirations économiques, sociales et culturelles, et surtout pour partager la richesse créée.

Créer « le club des possibles » pour qu'entreprendre, chercher un stage, créer un produit ou un service soient réalisables.

Créer un centre municipal de santé en ville pour donner un accès aux soins sans avance de frais aux Mulhousiens.

Faire que les Mulhousiens deviennent propriétaires de leur logement, lancer un programme de rénovation énergétique, faciliter le lancement de programmes immobiliers.

Sublimer Mulhouse au cœur de l'Alsace, faire de sa diversité et de ses identités une force, faire baisser les tensions, créer le « Rucksack » des 50 mots en alsacien, replacer Mulhouse dans le bassin alémanique et alpin, recréer un festival des musiques et des danses du monde, valoriser les langues d'origine.

Expérimenter et tester pour trouver les bonnes formules pour Mulhouse (transport, économie durable, nouveaux concepts), demander l'avis aux Mulhousiens, créer un observatoire citoyen de la nature en ville.

110 000
MULHOUSIENS



2ème



3ème



8ème



31ème



20ème

ROMAIN SPINALI
J'AIME MULHOUSE

Liste centriste et citoyenne pour faire un Mulhouse en mieux.
www.jaimemulhouse.fr

